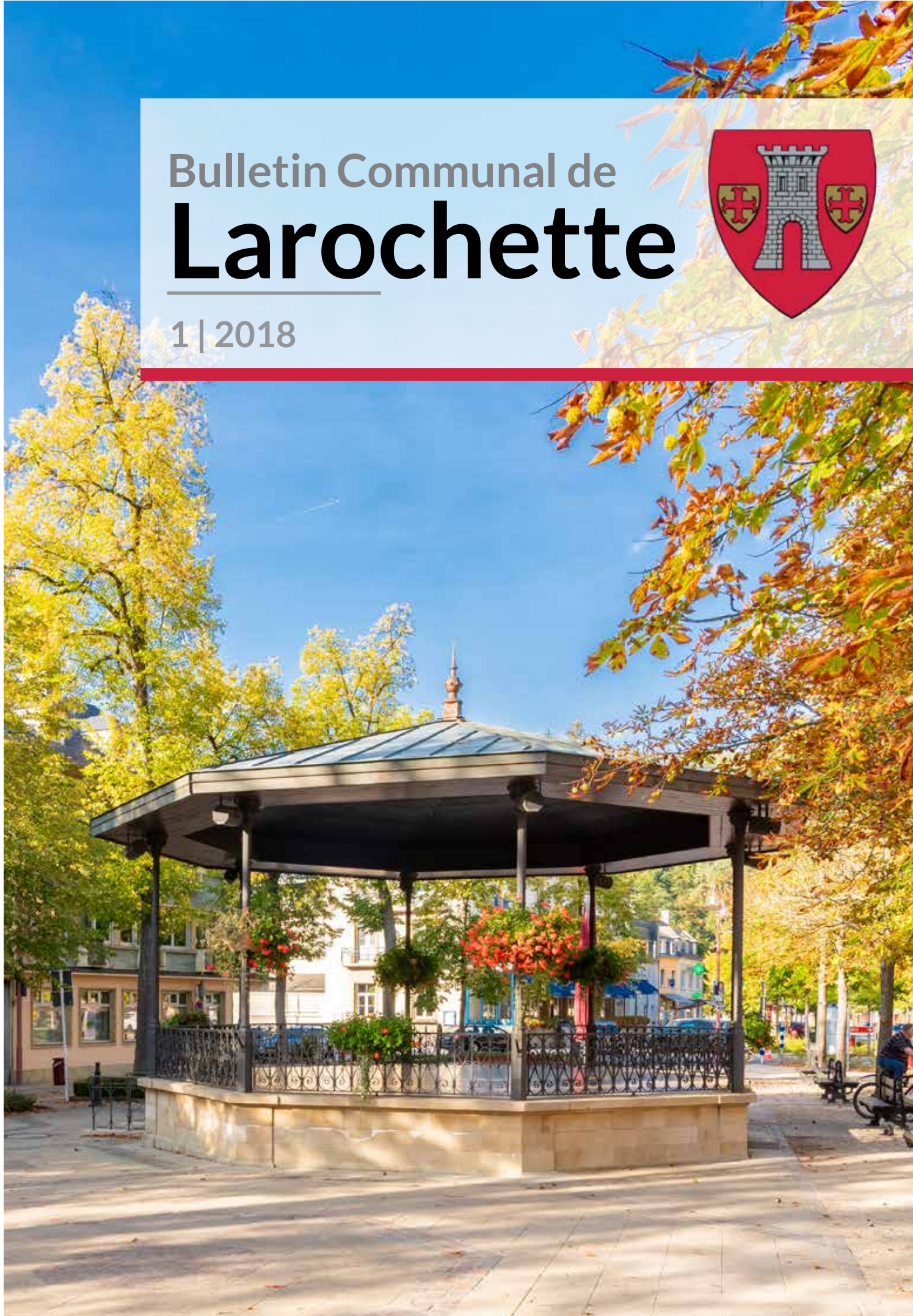


Bulletin Communal de
Larochette



1 | 2018





SOMMAIRE

- 03 PRÉFACE
- 06 CONSEIL COMMUNAL
- 08 COMMISSIONS
- 12 DÉLIBÉRATIONS
- 42 RÉCKBLÉCK NATIONALFEIERDAG
- 46 VIE COMMUNALE
- 56 SERVICE TECHNIQUE
- 62 FIELSER SCHOUL
- 68 CGDIS
- 78 VIE ASSOCIATIVE
- 96 NATURPARK MËLLERDALL
- 102 AGENDA

OPRUFF / APPEL :

Schéckt eis Är Fotoen, Texter, Reportagen a Rapporten vun Ärem Veräin eran.

Envoyez-nous les photos, textes, reportages et rapports de votre association.

Kontakt / Contact :
Administration communale Larochette
larochette@larochette.lu

Bulletin Communal de Larochette 1 | 2018
période décembre 2017 - septembre 2018

Rédaction :
**SECRETARIAT DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE DE LAROCLETTE**
Couverture : Photo Norbert Kimmel Fielser Foto-Frënn
Mise en page : Molotov Design Sàrl
Impression : Imprimerie reka
www.larochette.lu



Chères citoyennes, chers citoyens,

En 2017, les habitants de notre commune ont été appelés à élire un nouveau conseil communal. Ces élections ont marqué la fin d'une ère. En effet, Pierre Wies, maire de Larochette pendant 27 ans, avait pris la décision de ne plus se présenter. Il me tient à cœur de remercier les membres de l'ancien conseil communal et surtout l'ancien bourgmestre Pierre Wies pour leur engagement et leur contribution à l'essor de notre commune où il fait bon vivre.

Le nouveau conseil communal est composé comme suit:

Natalie Silva, maire

Nico Dhamen, 1er échevin

Joël Weis, 2ième échevin

Alfred Berchem, Florio Dalla Vedova, Paul Ewen, Luc Jemming, Mirko Martellini, Eliane Plier, conseillers.

La déclaration échevinale m'a permis de relever les défis auxquels est confrontée notre commune et d'esquisser les projets que nous voulons réaliser les six prochaines années.

Parmi les projets d'infrastructure, je citerais les importants travaux que nous devons effectuer au niveau des réseaux d'eaux et d'eaux usées afin de garantir une distribution d'eau de haute qualité.

Une nouvelle école conforme à normes actuelles sera construite sur le plateau Birkelt, une extension de l'actuelle école n'étant pas possible à cause du manque d'espace.

Sachant que le bien-être des habitants de notre commune ne se mesure pas seulement par le nombre des projets d'infrastructure réalisés, il est également tributaire de l'offre et de l'accès des services à leur disposition et du dynamisme de la vie associative. Comme par le passé, nous soutiendrons les associations locales et essaierons dans la mesure du possible de maintenir les commerces et services existants à Larochette.

Notre commune est à même de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. Pour ce faire, elle peut compter sur des collaborateurs dévoués et dynamiques au sein de l'Administration communale.

L'année en cours a été marquée par la visite du Grand-Duc Henri et la de Grande-Duchesse Maria Teresa à la veille de la Fête nationale. Elle témoigne de l'intérêt du couple grand-ducal pour notre commune ainsi que de leur attachement à nos habitants et nous en garderont un souvenir inoubliable.

Je voudrais au nom du conseil communal remercier tous les collaborateurs communaux, les membres des associations locales et tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette visite. Je voudrais surtout remercier les habitants qui ont réservé un accueil chaleureux au couple grand-ducal et fait en sorte que cet évènement devienne une vraie fête populaire !



Natalie Silva
bourgmestre



Liebe Mitbürgerinnen, liebe Mitbürger,

2017 waren die Felsler Einwohner aufgerufen, einen neuen Gemeinderat zu wählen. Diese Wahlen bedeuteten das Ende einer Ära. Nach 27 Jahren im Amt hatte Pierre Wies beschlossen, sich nicht mehr zur Wahl zu stellen.

Es ist mir ein Anliegen, dem scheidenden Gemeinderat und ganz besonders dem ehemaligen Bürgermeister Pierre Wies, meinen Dank auszusprechen für ihren unermüdlichen Einsatz und ihren geleisteten Beitrag zum Wohle unserer Gemeinde.

Der neue Gemeinderat setzt sich folgendermaßen zusammen:

Natalie Silva, Bürgermeisterin

Nico Dhamen, 1. Schöffe

Joël Weis, 2. Schöffe

Alfred Berchem, Florio Dalla Vedova, Paul Ewen, Luc Jemming, Mirko Martellini, Eliane Plier, Gemeinderäte

Die Schöffennraterklärung gab mir die Gelegenheit, auf die Herausforderungen einzugehen, denen sich unsere Gemeinde stellen muss und die Projekte zu beleuchten, die wir in den nächsten 6 Jahren verwirklichen wollen. Etliche Infrastrukturvorhaben sind oder werden in Angriff genommen. Ich darf hier die umfangreichen Arbeiten an den Trink- und Abwassernetzen erwähnen, die nötig sind, um unseren Einwohnern eine qualitativ hochwertige Trinkwasserversorgung zu gewährleisten.

Eine neue Grundschule, die allen modernen Anforderungen entspricht, wird auf dem Plateau Birkelt entstehen, da wegen Platzmangel eine Erweiterung der Schule im Ortskern nicht möglich ist.

Wir sind uns bewusst, dass sich das Wohl unserer Bevölkerung nicht nur an der Zahl der Infrastrukturen messen lässt. Es ist ebenfalls abhängig vom Angebot und dem Zugang zu verschiedenen Dienstleistungen wie auch von der Dynamik des lokalen Vereinslebens. Deshalb werden wir wie in der Vergangenheit die lokalen Vereine unterstützen und alles in unserer Macht tun, um die bestehenden Geschäfte und Dienstleistungen in Fels zu halten.

Unsere Gemeinde ist gut aufgestellt, um die Ziele zu erreichen, die wir uns gesetzt haben. Dabei können wir uns auf ein Team von engagierten und dynamischen Mitarbeitern innerhalb unserer Gemeindeverwaltung verlassen.

Der Höhepunkt dieses Jahres war zweifelsohne der Besuch Großherzogs Henri und Großherzogin Maria Teresa am Vorabend des Nationalfeiertages.

Dieser Besuch verdeutlicht das große Interesse des großherzoglichen Paares an unserer Gemeinde und ihre Verbundenheit mit ihren Einwohnern. Dieser Tag wird für uns alle unvergesslich bleiben.

Im Namen des gesamten Gemeinderates möchte ich mich an dieser Stelle bedanken bei den Gemeindemitarbeitern, den Mitgliedern der lokalen Vereine und allen ehrenamtlichen Helfern, die zum großartigen Erfolg dieses Besuches beigetragen haben. Ein ganz besonderer Dank gilt unseren Einwohnern, die das großherzogliche Paar so herzlich empfingen, und diesen Besuch zu einem wahren Volksfest machten.



Natalie Silva
Bürgermeisterin



**Un conflit de voisinage?
Pensez à la médiation!**

**Nachbarschaftsstreit?
Denken Sie an Mediation!**

**Um conflito entre vizinhos?
A mediação pode ser
a solução!**

La médiation est une démarche confidentielle et volontaire qui permet de résoudre un conflit (ex: nuisances sonores, odeurs, stationnement abusif, plantations envahissantes, disputes) en évitant la justice.

Die Mediation ist ein vertraulicher und freiwilliger Weg, um Konflikte (z. B. : Lärm- und Geruchsbelästigung, Falschparken, Grenzbepflanzungen, Streitereien, ...) ohne Justizbeteiligung zu lösen.

A mediação é um procedimento confidencial e voluntário que ajuda à resolução de um conflito (por ex : ruído insuportável, odores, pestilentos, plantação de arvores, disputas...), evitando a justiça.

Alors n'hésitez pas, si vous vivez un conflit avec votre voisin, ne laissez pas ce différend envahir toute votre vie.

Zögern Sie nicht, wenn Sie sich in einem Nachbarschaftsstreit befinden – lassen Sie nicht zu, dass dieser Ihr Leben bestimmt.

Então, porquê esperar mais, se você vive em conflito com o seu vizinho, não deixe que esse problema invada a sua vida diária.



Contactez-nous au
Rufen Sie uns an
Contacte-nos pelo nº de telefone

26 72 00 35



Service Régional à l'Egalité des Chances

9, rue André Duchscher | L-6434 Echternach
mediation@mecasbl.lu | www.mecasbl.lu



DE BICHERBUS 2018 T10

An der Fiels, all Donneschten
um Parking hannert der Schoul,
tëschent 15 :35 Auer an 16 :15 Auer

- 11. Oktober
- 08. November
- 29. November
- 20. Dezember

**BICHERBUS
2018**



CONSEIL COMMUNAL DE LAROCLETTE

VOS ÉLU(E)S



Nathalie Silva
bourgmestre



Nico Dahmen
échevin



Joël Weis
échevin

- Présidente de la Commission scolaire
- Membre de la Commission culturelle et touristique
- Vice-Présidente du Syndicat intercommunal FiLaNo
- Vice-Présidente du Syndicat pour le Maintien à domicile
- Déléguée effective auprès de l'Office Régional du Tourisme, ORT
- Déléguée effective auprès du LEADER Möllerdall
- Déléguée auprès du Comité de Prévention
- Déléguée auprès du Conseil d'établissement du Conservatoire du Nord

- Membre de la Commission sociale
- Délégué auprès du Syndicat des eaux résiduaires du Nord, SIDEN
- Délégué auprès du comité de surveillance des Cours de musique à Larochette (UGDA)
- Délégué effectif auprès de la Commission de surveillance du CIPA Mersch

- Membre de la Commission scolaire
- Membre de la Commission d'intégration
- Membre de la Commission des Bâtisses
- Membre de la Commission sociale
- Délégué auprès du Syndicat intercommunal FiLaNo
- Délégué auprès du Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets, SIDEC



Alfred Berchem, conseiller

- Membre de la Commission des Bâtisses
- Délégué auprès de la Sécurité Routière
- Délégué auprès de la Landakademie



Florio Dalla Vedova, conseiller

- Président de la Commission du développement durable
- Membre de la Commission d'intégration
- Délégué auprès de l'asbl « Les Amis du Château de Larochette »
- Délégué suppléant auprès du LEADER Möllerdall
- Délégué auprès du « Klimateam »
- Délégué auprès du Centre d'Initiative et de Gestion Régional, CIGR



Paul Ewen, conseiller

- Président de la Commission des Bâtisses
- Membre de la Commission du développement durable
- Président de l'asbl « Les Amis du Château de Larochette »
- Délégué auprès du Naturpark Möllerdall
- Délégué suppléant auprès de l'Office Régional du Tourisme, ORT
- Délégué auprès du « Klimateam »



Luc Jemming, conseiller

- Membre de la Commission scolaire
- Membre de la Commission culturelle et touristique
- Délégué auprès de l'asbl « Les Amis du Château de Larochette »



Mirko Martellini, conseiller

- Président de la Commission sociale
- Délégué auprès du Syndicat intercommunal FiLaNo



Eliane Plier, conseillère

- Membre de la Commission du développement durable
- Membre de la Commission culturelle et touristique
- Déléguée de la commune auprès du Syndicat d'Initiative et de Tourisme Larochette
- Déléguée auprès du Mouvement pour l'Égalité des Chances, MEC a.s.b.l.
- Déléguée auprès du « Klimateam »
- Déléguée suppléante auprès de la Commission de surveillance du CIPA Mersch



COMMISSIONS CONSULTATIVES

COMMISSION CULTURELLE ET TOURISTIQUE		
Nom	Prénom	
Kettel	Claudine	Présidente
Clemen	Luc	Secrétaire
Silva	Natalie	Membre
Jemming	Luc	Membre
Schneider	Conny	Membre
Gratia	Karin	Membre
Plier	Eliane	Membre

COMMISSION SOCIALE		
Nom	Prénom	
Martellini	Mirko	Président
Weis	Joël	Secrétaire
Ruggenberg	Caroline	Membre
Zandonella	Maisy	Membre
Rüffin	Lars	Membre
Martins	Filipa	Membre
Dhamen	Nico	Membre

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE		
Nom	Prénom	
Dalla Vedova	Florio	Président
Minette	Frank	Secrétaire
Plier	Eliane	Membre
Ewen	Paul	Membre
Turpel	Paul	Membre
Gratia	Karin	Membre
Ferreira	Octavio	Membre

COMMISSION DES BATISSES		
Nom	Prénom	
Ewen	Paul	Président
Diederich	Marc	Secrétaire
Weis	Joel	Membre
Berchem	Alfred	Membre
Alonso	Grégor	Membre
Van den Heuvel	Antonie	Membre
Clemens	Nico	Membre
Minette	Frank	Membre

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'INTEGRATION

Nom	Prénom	
Martins	Filipa	Présidente
Schanen	Danièle	Secrétaire
Weis	Joël	Membre effectif
Dalla Vedova	Florio	Membre effectif
Zandonella	Maisy	Membre effectif luxembourgeois
Pereira Macedo	Rodrigo	Membre effectif non-luxembourgeois
Rodrigues Pinto	Silvio Alberto	Membre effectif non-luxembourgeois
Sousa de Carvalho	Ludovic	Membre suppléant luxembourgeois
Marchal Griveaud	Pascale	Membre effectif non-luxembourgeois 1er remplaçante
De Luca	Antonio	Membre effectif non-luxembourgeois 2ème remplaçant
Do Nascimento Teixeira	Manuel	Membre effectif non-luxembourgeois 3ème remplaçant

COMMISSION SCOLAIRE

Nom	Prénom	
Silva	Natalie	Présidente
Brunetti	Bruno	Sécrétaire
Weis	Joel	Membre
Jemming	Luc	Membre
Mendes	Myriam	Membre
Elsen	Conny	Représentant du personnel d'école
Wenner	Mike	Représentant du personnel d'école
Glodt	Myriam	Représentant des parents d'élèves
Schneider	Dorothee	Représentant des parents d'élèves

KLIMATEAM

Nom	Prénom	
Ewen	Paul	Membre
Dalla Vedova	Florio	Membre
PLIER	Eliane	Membre
ARTE	Sonia	Membre
MINETTE	Frank	Membre
RODRIGUES PINTO	Silvio Alberto	Membre
DIEDERICH	Marc	Ingénieur communal, Membre
KAUTEN	Paul	Conseiller externe de l'Energiepark Réiden
OLIVIER	Martin	Conseiller externe de l'Energiepark Réiden

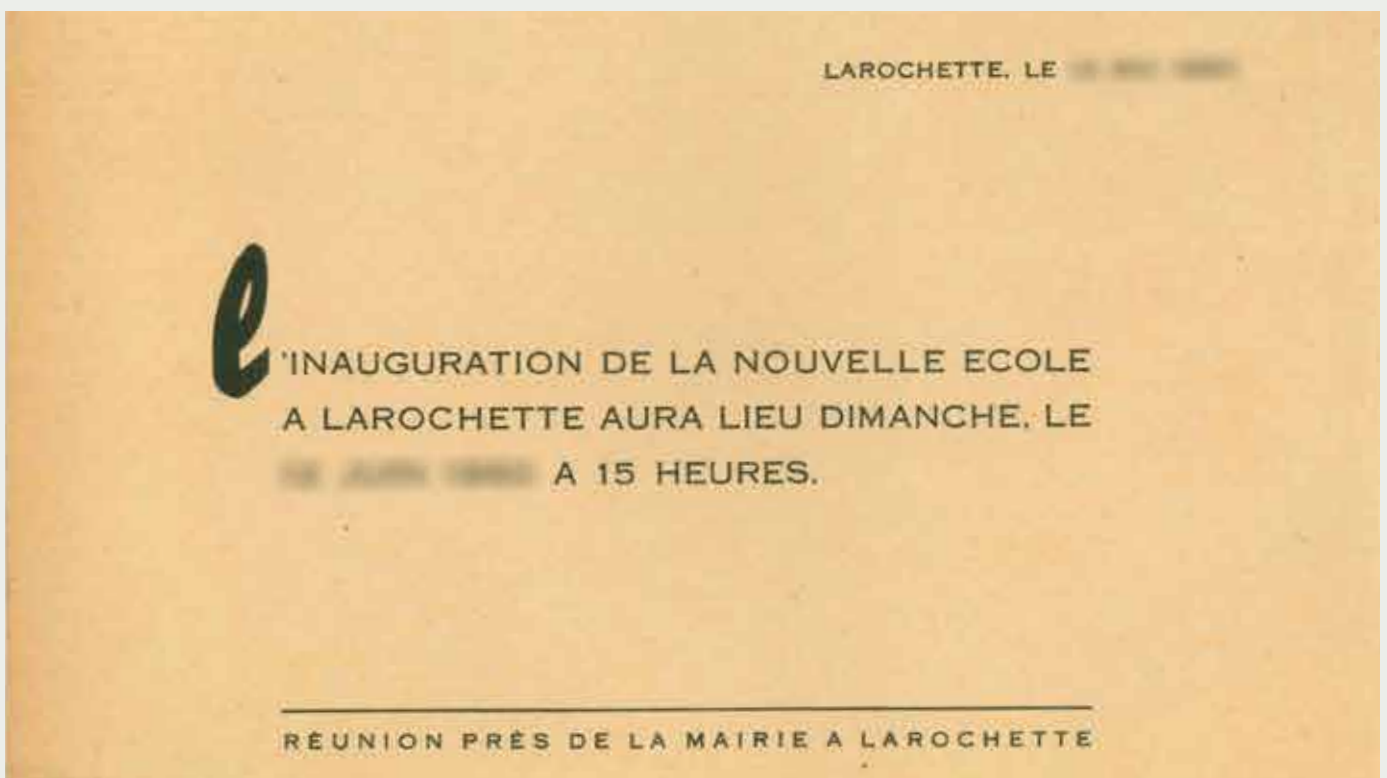


QUIZ

maacht mat a gewannt!

Wéini ass d'Fielser Schoul ageweit ginn?

Quand l'école de Larochette a-t-elle été inaugurée?





Dir kennt si all, eis Grondschoul matzen am Duerf. Vill vun eisen Awunner hunn hei liesen an schreiwen geléiert an denken och haut nach gären un hir Schoulzäit an der Fiels zeréck. Mëttlerweil ass eis Schoul awer ze kleng fir eis vill Kanner ginn an eng nei Schoul ass um Birkelt geplangt. Dat ass d'Geleeënheet fir eis bei lech ze froen:

Wéini ass d'Fielser Schoul ageweit ginn?

Schéckt Är Äntwert mat Ärem Numm an Ärer Telefonsnummer bis spéitestens den 9. November 2018 per email op: edmee.koch@larochette.lu oder per Bréif un d'Gemeng. Den Gewënner gëtt ausgeloust.

De Präis ass ee **Set-Cadeau mat Glierser vum Naturpark Mëllerdall**. Den Rechtswee ass ausgeschloss.

Tout le monde connaît notre école fondamentale au cœur de Larochette, au sein de laquelle des générations de jeunes ont appris à lire et écrire et s'en rappellent avec beaucoup d'émotions. Entretemps, l'école est devenue trop petite et un nouveau bâtiment sur le plateau Birkelt est en planification. À cette occasion nous voulons vous poser la question suivante:

Quand l'école de Larochette a-t-elle été inaugurée?

Envoyez votre réponse munie de votre nom et de votre numéro de téléphone par courriel au plus tard pour le 9 novembre à edmee.koch@larochette.lu ou par courrier à la commune. Le gagnant sera désigné par tirage au sort.

Le prix est un set-cadeau contenant des verres du Naturpark Mëllerdall

Le recours à la voie juridique est exclu.



email:
edmee.koch@larochette.lu



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LAROCLETTE

Séances Décembre 2017- Juillet 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées sur www.larochette.lu

Séance du conseil communal du 7 décembre 2017

Date de l'annonce publique de la séance : 1er décembre 2017

Date de la convocation des conseillers : 1er décembre 2017

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN et Joël WEIS échevins, Paul EWEN, Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING (arrivé avec 5 minutes de retard, le point 1. de l'ordre du jour avait déjà commencé), Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absents, excusés : néant

1. Etablissement du tableau de préséance des membres du conseil communal.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, établit le tableau de préséance des membres du conseil communal comme suit:

Nom et prénom du conseiller	entrée en fonction	rang d'ancienneté
SILVA Natalie	24.10.2011	1
DHAMEN Nico	21.11.2011	2
WEIS Joël René	08.11.2017	3
MARTELLINI Mirko	14.11.2017	4
EWEN Paul	14.11.2017	5
JEMMING Luc	14.11.2017	6
DALLA VEDOVA Florio	14.11.2017	7
PLIER Eliane	14.11.2017	8
BERCHEM Alfred	14.11.2017	9

2. Office Social / budget rectifié 2017 et budget 2018.

Le conseil communal, approuve à l'unanimité des membres présents, le budget rectifié 2017 et le budget 2018 de l'Office Social commun de Larochette.

3. Approbation du contrat d'architecte concernant le projet d'assainissement des fenêtres de l'école existante à Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contrat dressé entre le bureau MN architectes s.a. d'Echternach et la Commune de Larochette en date du 10 novembre 2017 concernant le projet d'assainissement des fenêtres de l'école existante à Larochette pour le compte de la Commune de Larochette au montant total de 54.947,12€ TTC à charge de l'art. 4/910/221311/17001 du budget. Le coût total des travaux d'assainissement des fenêtres et portes de l'école existante est estimé à 529.084,94€ TTC



4. Proposition sur demande du Ministère de la Culture d'inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, l'immeuble sis 32, 32A-C, rue de Mersch à Larochette, section A de Larochette sous le numéro 707/1335, appartenant à « Caledonia International Investment Company ».

Le conseil communal, sur proposition du Ministère de la Culture et en partageant l'appréciation de Monsieur le Secrétaire d'Etat pour le Ministre de la Culture, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable en ce qui concerne l'intention du Ministre de la Culture pour la proposition de classement à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux l'immeuble sis à Larochette, 32, 32A-C, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 70/1335 appartenant à Caledonia International Investment Company.

5. Approbation du décompte administratif : aménagement de l'ancien lavoir à Larochette et ses alentours.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le décompte du 28 novembre 2017 pour les travaux d'aménagement de l'ancien lavoir à Larochette et ses environs au montant total de 202.822,73€ TTC. Exercices budgétaires concernés: années 2015 à 2017.

6. Approbation: Convention 2017 avec le forum pour l'Emploi concernant leur service de transport « Bummelbus ».

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention du 2 octobre 2017 entre le Forum pour l'Emploi a.s.b.l. et la Commune de Larochette réglant l'utilisation du « Bummelbus » dans la Commune de Larochette entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

7. Titres de recette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve les titres de recette 2017.

8. Demande de subside.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le subside suivant :

FLEK Lëtzebuerg asbl	50 €	art.3/150/648110/99001
----------------------	------	------------------------

9. Dépôt de statuts de l'asbl LAKAT SPORT Gym.

Le conseil communal, avec huit voix pour et une contre (M. Ewen Paul), prend note du dépôt des statuts de l'asbl « LAKAT Sport Gym », une association ayant comme objet des activités sportives et culturelles et ayant son siège social dans la Commune de Larochette.

10. Huis clos/scrutin secret. Nomination de M. Pierre WIES comme « Bourgmestre Honoraire » de la Commune de Larochette.

Le conseil communal, par scrutin secret, et à l'unanimité des membres présents, décide de conférer à vie le titre honorifique de « Bourgmestre Honoraire » au sieur Pierre WIES, qui a exercé les fonctions de Bourgmestre de la Commune de Larochette pendant la période du 1er janvier 1991 jusqu'au 7 novembre 2017. Le sieur Wies Pierre a pendant toute la durée de son mandat travaillé d'une manière exemplaire dans l'intérêt de la commune et en plaçant les intérêts de celle-ci au-dessus de toutes autres choses.



Séance du conseil communal du 20 décembre 2017

Date de l'annonce publique de la séance : 14 décembre 2017

Date de la convocation des conseillers : 14 décembre 2017

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN et Joël WEIS échevins, Paul EWEN, Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING, Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absents, excusés : néant

1. Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.

Le contenu est approuvé et signé par tous les membres présents du conseil communal.

2. Organisation scolaire rectifiée 2017/2018 des cours de Musique dispensés par l'UGDA.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- charge le collège des bourgmestre et échevins de signer l'avenant à la convention rectifiée avec l'Union Grand-Duc Adolphe pour lui confier les cours de musique portant sur l'organisation musicale dans la Commune, par voie conventionnelle et en conformité avec l'article 6 de la loi du 28 avril 1998.
- approuve l'organisation rectifiée des cours de musique de la Commune de Larochette pour l'année scolaire 2017/2018 dispensés par l'Ecole de musique de l'UGDA.

3. Subsidés ordinaires à allouer aux sociétés locales en 2018.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subsidés suivants:

Société Artisanale	100 €	art.3/839/648110/99001
Little Woodstock asb	250 €	art.3/253/648110/99001
Les Amis du Vieux Larochette	500 €	art.3/839/648110/99001
Theater 2001 Fiels-Iernzen	500 €	art.3/839/648110/99001
Amiperas	2500 €	art.3/229/648110/99001
Amis de la Fleur	500 €	art.3/411/648110/99001
Lëtzebuenger Mëttelalterfrënn	500 €	art.3/839/648110/99001
V.C.Filano	500 €	art.3/825/648110/99001
Cercle Pédestre	800 €	art.3/825/648110/99001
Association des Parents	820 €	art.3/930/648110/99001
Sapeurs-Pompiers	2.000 €	art.3/320/648110/99001
Taek-Wondo	2.500 €	art.3/825/648110/99001
Chorale Sängersfrënn Aerenzdall	6.000 €	art.3/839/648110/99001
Dësch-Tennis Fiels-Haler	5.500 €	art.3/825/648110/99001
SITL	5.000 €	art.3/430/648110/99001
BBC Arantia	10.300 €	art.3/825/648110/99001
AS Rupensia	10.300 €	art.3/825/648110/99001
Société Philharmonique	9.500 €	art.3/836/648110/99001
Mise à disposition d'instruments à des enfants de l'éc.de musique de Larochette	500€	
Croix-Rouge Section locale Fiels/Iernzen	500€	art.3/192/615100/99001



4. Fixation des nuits blanches pour l'année 2018 .

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, fixe les nuits blanches pour tous les débits de la commune en 2018 aux jours suivants :

Carnaval	nuit du 09.02. au 10.02.2018 (ven-sam) nuit du 10.02. au 11.02.2018 (sam-dim) nuit du 11.02. au 12.02.2018 (dim-lun)
Pâques	nuit du 01.04. au 02.04.2018 (dim-lun)
Fête du Travail	nuit du 30.04. au 01.05.2018 (lun-mar)
Pentecôte	nuit du 20.05. au 21.05.2018 (dim-lun)
Fête Nationale	nuit du 22.06. au 23.06.2018 (ven-sam)
Kermesse	nuit du 14.07. au 15.07.2018 (sam-dim)
Kermesse + Braderie	nuit du 15.07. au 16.07.2018 (dim-lun)
Strossemaart	nuit du 21.07. au 22.07.2018 (sam-dim)
Noël	nuit du 24.12. au 25.12.2018 (lun-mar)
St Sylvestre	nuit du 31.12.2018 au 01.01.2019 (lun-mar)

5. A) Approbation du Budget rectifié 2017.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête le budget rectifié 2017 comme suit :

TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2017

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	7 208 777,63	2 197 605,41		
Total des dépenses	6 295 378,09	4 356 070,83		
Boni propre à l'exercice	913 399,54			
Mali propre à l'exercice		2 158 465,42		
Boni du compte 2016	2 647 599,72			
Mali du compte 2016				
Boni général	3 560 999,26			
Mali général		2 158 465,42		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 2 158 465,42	+ 2 158 465,42		
Boni présumé fin 2017	1 402 533,84			
Mali présumé fin 2017				



5. B) Approbation du Budget 2018.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête le budget 2018 comme suit :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018**

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	7 552 129,66	818 454,89		
Total des dépenses	6 133 293,20	2 826 117,66		
Boni propre à l'exercice	1 418 836,46			
Mali propre à l'exercice		2 007 662,77		
Boni présumé fin 2017	1 402 533,84			
Mali présumé fin 2017				
Boni général	2 821 370,30			
Mali général		2 007 662,77		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 2 007 662,77	+ 2 007 662,77		
Boni définitif	813 707,53			
Mali définitif				

6. Proposition sur demande du Ministère de la Culture d'inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, les annexes du Grand-Hôtel de la Poste repris en « bleu » sur la partie graphique en annexe à la demande du 17 novembre 2017, inscrites au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette sous le numéro 251/2454, appartenant d'après l'extrait cadastral à la Société civile immobilière Tschiderer.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable, en ce qui concerne l'intention du Ministre de la Culture pour la proposition de classement à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux les annexes du Grand-Hôtel de la Poste repris en bleu sur la partie graphique, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 251/2454 appartenant à la Société civile immobilière Tschiderer.



7. Proposition sur demande du Ministère de la Culture d'inscrire comme monument national le bâtiment central du Grand-Hôtel de la Poste repris en « rouge » sur la partie graphique annexée à la demande du 17 novembre 2017, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette sous le numéro 251/2454, appartenant d'après l'extrait cadastral à la Société civile immobilière Tschiderer.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable, en ce qui concerne l'intention du Ministre de la Culture pour la **proposition de classement** comme monument national le bâtiment central du Grand-Hôtel de la Poste repris en rouge sur la partie graphique, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 251/2454 appartenant à la Société civile immobilière Tschiderer.

8. Proposition sur demande du Ministère de la Culture d'inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, l'immeuble sis au 20 rue Osterbour à Larochette, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette sous le numéro 466/1931, appartenant d'après l'extrait cadastral à Monsieur et Madame Gratia-Hansen.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable, en ce qui concerne l'intention du Ministre de la Culture pour la **proposition de classement à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux l'immeuble sis à Larochette, 20, rue Osterbour**, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 466/1931 appartenant à Monsieur et Madame Gratia Hansen.

9. Proposition sur demande du Ministère de la Culture d'inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, l'immeuble sis au 17 Place Bleech à Larochette, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette sous le numéro 256/1763, appartenant d'après l'extrait cadastral à Monsieur et Madame Gratia-Hansen.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable, en ce qui concerne l'intention du Ministre de la Culture pour la **proposition de classement à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux** d'inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, l'immeuble sis à Larochette, 17, Place Bleech, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 256/1763 appartenant à Monsieur et Madame Gratia Hansen.

10. Approbation des actes notariés concernant les emprises dans le cadre du redressement de l'ancienne N11, renommée ensuite en N30 et finalement devenue un CR119 dans la traversée d'Ernzen et Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve les actes de vente dressés en date du 6 novembre 2017 ayant un but d'utilité publique, à savoir le redressement **de l'ancienne N11, ensuite renommée en N30 et finalement devenue un CR119** dans la traversée d'Ernzen et Larochette.

Voici les actes dressés entre la commune et les parties ci-après désignées :

Charles Jean-Joseph dit Carlo KAYSER et son épouse Marie-Louise LUXEN, demeurant ensemble à Larochette concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section A d'Ernzen, numéro 366/2422, au lieu-dit : « Rue d'Ernzen », comme place voirie, contenant 01 centiare au prix de 9,18 € ;

Nicolas Albert dit Nico WAGNER et son épouse Andrée Elisabeth Christine LEIDER, demeurant ensemble à Ernzen, concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d'Ernzen, numéro 12/1741, au lieu-dit « Rue de Larochette », comme place voirie, contenant 62 centiares au prix de 568,75 € ;



Germaine Lucie HUBERTY, veuve de Fernando SOARES CARDOSO, demeurant à Ernzen, concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d'Ernzen, numéro 40/1770, au lieu-dit « Rue de Larochette », comme place voirie, contenant 06 centiare au prix de 55,04 € ;

Rui FERNANDES-COSTA et son épouse Cristina Maria DA SILVA DIAS COSTA, demeurant ensemble Ernzen, concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d'Ernzen, numéro 40/1618, au lieu-dit « Rue de Ernzen », comme place voirie, contenant 10 centiares au prix de 91,74 € ;

Antonio Luciano MARQUES DA SILVA et son épouse Maria de Fatima DE SOUSA PLACIDO, demeurant ensemble à Ernzen, propriétaires de la moitié (1/2) indivise et Manuel DOS SANTOS PEREIRA MENDES et son épouse Clara Maria JESUS DOS SANTOS, demeurant ensemble à Ernzen, propriétaires de l'autre moitié (1/2) indivise concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d'Ernzen, numéro 13/1612, au lieu-dit « Rue d'Ernzen », comme place voirie, contenant 29 centiares au prix de 266,03 € ;

Antonio Luciano MARQUES DA SILVA et son épouse Maria de Fatima DE SOUSA PLACIDO, demeurant ensemble à Ernzen, concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d'Ernzen, numéro 13/1747, lieu-dit « Rue de Larochette », comme place voirie, contenant 21 centiares au prix de 192,65 € ;

Nuno SIMOES NEVES et son épouse Gaël SANPO, demeurant ensemble à Ernzen, concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d'Ernzen, numéro 15/1755, au lieu-dit « Rue de Larochette », comme place voirie, contenant 16 centiares au prix de 146,78 € ;

José Altino DA COSTA DIAS et son épouse Maria Beatriz DA COSTA MOURAO DIAS, demeurant ensemble à Larochette, concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section A d'Ernzen, numéro 366/2424, au lieu-dit « Rue d'Ernzen », comme place voirie, contenant 01 centiare au prix de 9,18 € ;

Svante Henning ÖDMAN et son épouse Miriam Nina ESDALE, demeurant ensemble à Ernzen, concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d'Ernzen, numéro 18/1757, au lieu-dit : « Bei der Mühle », comme place voirie, contenant 01 are 14 centiares au prix de 1.394,36 € ;

Manuel DOS SANTOS PEREIRA MENDES et son épouse Clara Maria JESUS DOS SANTOS, demeurant ensemble Ernzen, concernant la vente d'une languette de terrain, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d'Ernzen, numéro 13/1749, au lieu-dit « Rue de Larochette », comme place voirie, contenant 21 centiares au prix de 192,65 € ;



Séance du conseil communal du 26 janvier 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 19 janvier 2018

Date de la convocation des conseillers : 19 janvier 2018

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN et Joël WEIS (a quitté la séance durant le point 11 à l'o.d.j.) échevins, Paul EWEN, Mirko MARTELLINI (a quitté la séance durant le point 11 à l'o.d.j.), Luc JEMMING (a quitté la séance après le point 10 à l'o.d.j.), Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absents, excusés : néant

1. Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.

Le contenu est approuvé et signé par tous les membres présents du conseil communal.

2. Correspondances et informations / Compte rendu:

2a) Des explications sont données aux conseillers communaux quant au bâtiment actuel de l'Office Social Commun à Larochette.

Au nom et pour le compte du Collège échevinal Madame Silva explique:

- que le bâtiment actuel situé au 25, Chemin J. A. Zinnen à Larochette ne correspond plus aux besoins de l'Office Social. Comme le personnel a augmenté depuis la création de l'Office Social Commun à Larochette, les locaux sont devenus trop exigus.
 - qu'actuellement, il est très difficile de traiter les dossiers en toute confidentialité (le bâtiment actuel ne dispose que de bureaux ouverts, il n'y a pas de bureau pour le Président de l'Office Social Commun à Larochette, ni de salle de réunion)
 - si au cours de l'année 2018 la nouvelle loi sur le REVIS (revenu d'inclusion sociale) devait être votée, un agent supplémentaire serait affecté au sein de l'équipe actuelle de l'Office Social Commun à Larochette.
 - un agrandissement, respectivement un réaménagement du bâtiment actuel de l'Office Social Commun à Larochette n'est pas envisageable (manque d'espace).
 - Madame Silva explique aux conseillers qu'un appartement au-dessus du bureau de la Poste à Larochette est actuellement libre et qu'il correspond aux besoins actuels et futurs de notre Office Social Commun à Larochette.
 - le Président de l'Office Social Commun à Larochette, tout comme son personnel ont déjà visité l'appartement et l'ont trouvé adéquat à leur besoins.
 - Madame Silva demande aux conseillers communaux s'ils validaient le choix de transférer éventuellement l'Office Social Commun à Larochette dans cet appartement sis, rue de Medernach. Le conseil communal valide cette proposition et mandate le collège échevinal à poursuivre les démarches auprès de la Post S.A. en vue de louer l'appartement pour les besoins de l'Office Social Commun à Larochette.
-



2b) Explications quant à la future mise en ligne des délibérations/décisions prises par le conseil communal.

Madame Silva informe le conseil communal que prochainement un résumé de toutes les décisions prises par le conseil communal sera mis en ligne après les séances. Dès que les registres aux délibérations auront été signés par tous les membres du conseil communal, ils seront également mis en ligne sur le site internet larochette.lu

2c) Le collège échevinal prend position et donne des explications à Monsieur Florio Dalla Vedova, auteur d'un courriel adressé à tous les conseillers communaux, par rapport à une porte de garage qui a été aménagée dans la façade de la maison sis 1A, rue du Pain à Larochette.

Madame Silva explique à Monsieur Dalla Vedova que la porte de garage, créée dans la façade de la maison sise 1a, rue du Pain L-7623 à Larochette a été aménagée, suite à une autorisation de construire du mois de juin 2017. Cette autorisation a été délivrée en application du règlement des bâtisses en vigueur.

Le bâtiment, se situe dans le secteur sauvegardé et est grevé d'une protection communale "gabarit protégé". Cependant la protection communale "gabarit protégé" n'empêche pas qu'une porte de garage puisse être incorporée dans la façade si la demande expresse du propriétaire en est faite.

2d) Prise de position du collège échevinal quant à un courriel des représentants des parents d'élèves de l'école fondamentale de Larochette.

Les représentants des parents ont adressé un courriel aux membres du conseil communal demandant :

- d'augmenter le nombre de représentants des parents à la commission scolaire
- d'avoir accès à certaines informations concernant la construction d'une nouvelle école avant le 23 février 2018

Madame Silva explique aux conseillers communaux que la demande des représentants des parents d'augmenter le nombre des représentants des parents à la commission scolaire entraînerait une augmentation de tous les intervenants dans la commission.

La loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, chapitre 3 section 4 art.51 prévoit :

Art. 51. Chaque commission scolaire comprend :

- 1. comme président, respectivement le bourgmestre ou son délégué, à désigner parmi les membres du conseil communal, ou le président du syndicat de communes ou son délégué, à désigner parmi les membres du comité ;*
- 2. au moins quatre membres à nommer respectivement par le conseil communal ou le comité du syndicat de communes ;*
- 3. au moins deux représentants du personnel des écoles élus par le personnel des écoles parmi les membres des comités d'école ou du comité de cogestion ;*
- 4. au moins deux représentants des parents des élèves fréquentant une école de la commune ou du syndicat de communes et qui ne sont pas membres du personnel intervenant, élus par et parmi leurs pairs.*

Le nombre de personnes énumérées sub. 3 doit être égal au nombre de personnes énumérées sub. 4.

Le nombre total des personnes énumérées sub 3. et 4. doit être égal au nombre des personnes énumérées sub 2.

Le nombre maximal des personnes énumérées sub 2., 3. et 4. est fixé par le conseil communal.



Suivant la demande des représentants des parents, la commission scolaire de la Commune de Larochette se composerait comme suit :

- 4 représentants des parents
- 4 représentants du personnel de l'école
- 8 personnes à nommer respectivement par le conseil communal (Population et CC)
- le / la directrice de la région
- le/la chargé (e) de direction de la maison relais
- le bourgmestre ou son délégué en tant que Président

Donc un total de 19 membres, contre actuellement 11 membres.

Une commission scolaire de cette ampleur serait d'après le collège échevinal irraisonnable, voire incapable de faire son travail de façon efficace.

Quant à la demande des représentants des parents d'organiser une réunion d'information afin de prendre connaissance du projet de construction du nouveau complexe scolaire au Plateau Birkelt avant le 23 février 2018, le collège échevinal est d'avis qu'une telle réunion serait envisageable, néanmoins à une date ultérieure. Le nouveau conseil communal n'a pas encore été informé en la matière. Une réunion d'information pour les représentants des parents pourra être envisagée dès que les conseillers communaux auront eu ces infos.

Les conseillers approuvent les propositions du collège échevinal et mandatent ce dernier de répondre aux représentants des parents.

3. Règlement d'ordre interne modifié concernant les commissions et délégations.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents approuve le règlement d'ordre interne du 9 janvier 2012 révisé par le collège échevinal au cours du mois de décembre 2017 qui porte sur les commissions et délégations.

4. Huis/clos : Propositions pour la désignation des délégués représentant plusieurs communes au sein d'un même syndicat de communes.

4 A) Désignation d'un candidat – délégué auprès du comité du SYVICOL

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer à la désignation d'un candidat-délégué à la représentation des communes de Boevange, Fischbach, Heffingen, Larochette, Lintgen, Mersch, Nommern et Tuntange auprès du comité du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises SYVICOL.

4 B) Désignation d'un candidat – délégué auprès du comité du SIGI.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer comme candidate Mme PLIER Eliane au Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique SIGI



5. Objet : Renouvellement des commissions des loyers instituées pour l'ensemble des communes de moins de 6000 habitants, prévues par l'article 7 de la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, à huis clos et par votre secret, **décide de ne pas proposer de candidats pour la commission des loyers** instituée pour l'ensemble des communes de moins de 6000 habitants, prévues par l'article 7 de la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil.

6. Nomination de délégués communaux auprès de différents syndicats, institutions et associations.

Le conseil communal, suite au résultat des élections communales du 8 octobre 2017, à huis clos et par votre secret, à l'unanimité des membres présents **décide de nommer :**

*** la dame Silva Natalie, conseillère politique**, bourgmestre, domiciliée à Larochette

- comme déléguée auprès du Syndicat intercommunal FiLaNo;
- comme déléguée auprès du Syndicat pour le Maintien à domicile;
- comme déléguée effective auprès de l'Office Régional du Tourisme, ORT ;
- comme déléguée effective auprès du LEADER Mëllerdall ;
- comme déléguée auprès du Comité de Prévention;
- comme déléguée auprès du Conseil d'établissement du Conservatoire du Nord;
- comme déléguée auprès du Syndic de copropriété et de gestion immobilière, AGIGEST

*** le sieur Dhamen Nico, typographe e.r.**, échevin, domicilié à Larochette

- comme délégué auprès du Syndicat des eaux résiduaires du Nord, SIDEN;
- comme délégué auprès du comité de surveillance des Cours de musique à Larochette (UGDA)
- comme délégué effectif auprès de la Commission de surveillance du CIPA Mersch;

*** le sieur Weis Joël, infirmier de recherche**, échevin, domicilié à Ernzen

- comme délégué auprès du Syndicat intercommunal FiLaNo;
- comme délégué auprès du Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets, SIDEC

*** la dame PLIER Eliane, fonctionnaire communale dans une autre commune**, conseillère communale, domiciliée à Ernzen

- comme déléguée auprès du Conseil National des Femmes Luxembourgeoises;
- comme déléguée suppléante auprès de la Commission de surveillance du CIPA Mersch;
- comme déléguée de la commune auprès du Syndicat d'Initiative et de Tourisme Larochette ;
- comme déléguée auprès du Mouvement pour l'Égalité des Chances, MEC a.s.b.l.;
- comme déléguée auprès du « KLIMATEAM » ;

*** le sieur EWEN Paul, psychologue, conseiller communal**, domicilié à Larochette

- comme délégué auprès du Naturpark Mëllerdall
- comme délégué suppléant auprès de l'Office Régional du Tourisme, ORT;
- comme délégué auprès du « KLIMATEAM »;
- comme délégué auprès de l'asbl « Les Amis du Château de Larochette » ;



* le sieur **DALLA VEDOVA Florio**, ingénieur civil, conseiller communal, domicilié à Larochette

- comme délégué auprès de l'asbl « Les Amis du Château de Larochette »
- comme délégué suppléant auprès du LEADER Möllerdall ;
- comme délégué auprès du « KLIMATEAM » ;
- comme délégué auprès du Centre d'Initiative et de Gestion Régional, CIGR ;

* le sieur **JEMMING Luc**, éducateur gradué, conseiller communal, domicilié à Erzen

- comme délégué auprès de l'asbl « Les Amis du Château de Larochette »

* le sieur **BERCHEM Alfred**, retraité, conseiller communal, domicilié à Erzen

- comme délégué auprès de la SECURITE ROUTIERE
- comme délégué auprès de la LANDAKADEMIE

* le sieur **MARTELLINI Mirko**, comptable, conseiller communal, domicilié à Larochette

- comme délégué auprès du Syndicat intercommunal FiLaNo;

7. Nomination de membres du conseil communal auprès des différentes commissions communales.

Le conseil communal, à huis clos et par votre secret, décide à l'unanimité des membres présents de nommer membres des Commissions ci-après énumérées :

Commission scolaire

Madame **SILVA Natalie**, bourgmestre, Présidente de la Commission scolaire et Messieurs **WEIS Joël**, échevin et **JEMMING Luc**, conseiller communal, membres.

Commission consultative communale d'Intégration

Monsieur **WEIS Joël**, échevins, et Monsieur **DALLA VEDOVA Florio**, conseiller, membres effectifs

Commission des Bâtisses

Messieurs **WEIS Joël**, échevin, **EWEN PAUL** et **BERCHEM Alfred**, conseillers

Commission du développement durable

Madame **PLIER Eliane** et Messieurs **EWEN Paul** et **DALLA VEDOVA Florio**, conseillers

Commission sociale

Messieurs **DHAMEN Nico** et **WEIS Joël**, échevins et Monsieur **MARTELLINI Mirko**, conseiller.

Commission culturelle et touristique

Mesdames **SILVA Natalie**, bourgmestre, **PLIER Eliane** et Monsieur **JEMMING Luc**, conseillers.



8. Demandes de subsides.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, accorde les subsides suivants:

LIGUE MEDICO SOCIALE	1085€	art. 3/192/615100/99001
NATUR AN EMWELT	50€	art. 3/150/648110/99001
ADHS TREFFPUNKT asbl	100€	art. 3/192/615100/99001

9. Approbation de la convention intercommunale de financement et de coopération concernant le Bâtiment à vocation régionale avec installation de remplissage des appareils de protection respiratoire.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention intercommunale de financement et de coopération concernant le Bâtiment à vocation régionale avec installation de remplissage des appareils de protection respiratoire entre les communes de Waldbillig et celles de Heffingen et Larochette signée en date du 15 novembre 2017 concernant la participation des communes au financement dudit projet au montant de 33.989,67€.

10. Dépôt de statuts de l'asbl Fielser Foto-Frënn.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend note des statuts de l'asbl « Fielser Foto-Frënn » déposés le 7 décembre 2017 au RCS sous le numéro F11596, Référence du dépôt L170239670. L'association a comme objet l'échange de connaissances et de savoir-faire autour des techniques et de l'art photographiques, l'organisation d'événements liés à la pratique photographique, la mise à disposition des moyens permettant cet échange et cette pratique, la diffusion et la mise en valeur des travaux d'œuvres réalisés par les membres, l'initiation des jeunes à la photographie, la participation par le biais de la photographie à la vie culturelle et artistique.

11. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

- M. Dalla Vedova Florio a posé la question suivante :

Quand est-ce que le chantier « assainissement du plateau Birkelt » sera clôturé?

Lors de la séance du conseil communal, le collège échevinal n'avait pas directement la réponse à la question posée par M. Dalla Vedova.

Réponse: Le chantier a pris du retard suite à un changement du tracé initial. Ce changement permettra de réduire considérablement les coûts. Le maître d'ouvrage, le SIDEN a demandé une nouvelle autorisation auprès du Ministère de l'Environnement. Cette autorisation leur est parvenue début février. Par conséquent, la firme UVB reprendra prochainement les travaux et le chantier pourra être clôturé d'ici peu.

- M. Dalla Vedova Florio a posé la question suivante :

Serait-il possible que les conseillers puissent exprimer leurs visions quant au développement de la Commune de Larochette?

Réponse: Madame Silva explique à Monsieur Dalla Vedova que ce point ne sera certainement pas négligé. Le collège échevinal a dans le cadre du Budget 2018 créé l'article suivant: « **Etude pour un développement durable de la commune** » avec un crédit de départ de 25.000,00€ en vue d'y aborder le sujet sus-mentionné.



Séance du conseil communal du 22 février 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 16 février 2018

Date de la convocation des conseillers : 16 février 2018

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN et Joël WEIS échevins, Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING, Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absent et excusé: Monsieur Paul EWEN,

1. Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.

Le contenu est approuvé et signé par tous les membres présents du conseil communal.

2. Approbation d'un acte notarié « In der Manzenbach ».

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acte dressé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire à Mersch, en date du 6 février 2018 entre les parties venderesses, les dames, Madame Georgette Marie Weber, demeurant à Colmar-Berg et Madame Fernande Catherine Weber, demeurant à Mersch et la Commune de Larochette pour l'acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « In der Manzenbach » à Larochette, section A du cadastre, place, contenant 20 ares 80 centiares, (200€/are) au prix de 4.160,00€ dans un but d'utilité publique.

3. Bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2016 de l'Office social commun de Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête provisoirement le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2016 de l'Office social commun de Larochette conformément aux pièces annexées.

4. Institution d'un congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes – Répartition des heures (Période 2017-2023).

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, fixe la répartition du supplément de congé politique pour les conseillers communaux qui ont été désignés comme délégués dans les syndicats de communes, comme suit à partir du 1er mars 2018:

- Cinq (5) heures pour Madame Natalie SILVA, bourgmestre, domiciliée à L-7621 Larochette, 54, rue Osterbour.
- Deux (2) heures pour Monsieur Joël WEIS, échevin, domicilié à L-7636 Ernzen, 5, montée d'Ernzen.
- Une (1) heure pour Monsieur Mirko MARTELLINI, conseiller communal, domicilié à L-7626 Larochette, 63, chemin J.A. Zinnen.
- Une (1) heure pour Monsieur Paul EWEN, conseiller communal, domicilié à L-7619 Larochette, 17, rue de Medernach.



5. Demandes de subsides.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, accorde les subsides suivants:

Association Luxembourg Alzheimer 50 € art. 3/192/615100/99001

La Canne Blanche (les amis des aveugles) 50 € art. 3/150/648110/99001

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

6. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

Néant

Séance du conseil communal du 13 mars 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 7 mars 2018

Date de la convocation des conseillers : 7 mars 2018

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN et Joël WEIS échevins, Paul EWEN, Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING, Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absent et excusé: néant,

1. Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.

Le contenu est approuvé et signé par tous les membres présents du conseil communal.

2. Compromis d'échange et de vente entre Madame Edmée KOCH et la Commune de Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compromis d'échange et de vente du 28 février 2018 ayant la teneur suivante :

A) l'Administration communale de Larochette, représentée par son collège échevinal, Mme Natalie SILVA, bourgmestre, M. Nico DHAMEN, échevin, et Joël WEIS, échevin, dénommés ci-après la Commune, d'une part,

et

B) Madame Edmée KOCH, demeurant à Larochette, d'autre part, il a été convenu de ce qui suit :

La Commune s'engage à vendre à Madame Edmée KOCH précitée, un terrain d'une contenance totale de 48,00 centiares suivant les détails ci-après:

1. La parcelle située à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du Cadastre de Larochette, numéro 433/2598, d'une superficie de 48 centiares.

En contrepartie, Madame Edmée KOCH cède à la Commune précitée, deux terrains d'une contenance de 4,00 centiares chacun suivant les détails ci-après:

1. la parcelle sise à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du cadastre, No 433/2600, d'une contenance de 4,00 centiares.



2. la parcelle sise à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du cadastre, No 433/2602, d'une contenance de 4,00 centiares.

La cession se fera sous les conditions suivantes :

- Les immeubles sont cédés dans l'état où il se trouvent actuellement avec toutes les servitudes actives et passives y attachées.
- Une surface de 8 centiares sera échangée à valeur égale. La différence entre la surface cédée par Madame Koch et celle cédée par l'Administration communale de Larochette, à savoir 40 centiares sera vendue à Madame Edmée KOCH au prix de 1.363,36€ par are au NI 794,54 soit à un prix total de 545.34 €. Les frais d'acte seront à charge de Madame Edmée KOCH.
- Le présent échange se fait dans un but d'utilité publique, c'est à dire l'aménagement du trottoir.

3. Approbation d'un Règlement d'urgence de la circulation / rue de Mersch / stationnement interdit.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier temporairement le règlement de circulation de la Commune de Larochette comme suit :

Art.1er.- A partir du 12 mars 2018 jusqu'à la fin des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux par les entreprises Post technologies, Creos Luxembourg S.A., Eltrona Interdiffusion S.A. et LuxConnect S.A. dans la rue de Mersch à Larochette (CR 118), la circulation sera réglée par des signaux colorés lumineux qui seront déplacés suivant l'avancement du chantier. Le « stationnement interdit » sera à respecter suivant les panneaux de signalisation mis en place sur le chantier. Il est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues. Le chantier est à contourner conformément aux signaux mis en place.

Art.2.- Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'art.7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

4. Approbation de deux contrats de location pour des abris de poubelles.

A) Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents approuve, le contrat entre :

L' Administration communale de Larochette, représentée par son collègue échevinal, Madame Natalie SILVA, bourgmestre, Monsieur Nico DHAMEN et Monsieur Joël WEIS, échevins, dont le siège social est situé à 33, chemin J.A. Zinnen à L-7626 Larochette ci-après désigné "le bailleur",

et

Monsieur Marques Da Silva Armando, exploitant de l'Auberge op der Bleech à Larochette, agissant pour le compte de l'Hôtellerie MDS s.à.r.l., domicilié à Buederscheid, ci-après désigné "le preneur", il est convenu ce qui suit

Le bien loué se situe à l'adresse suivante: derrière l'église paroissiale à Larochette (N°cad. 226/2394). L'abri de poubelle a pour destination l'entreposage de poubelles. Le présent bail est conclu pour une durée d'un an, prenant effet au 1er avril 2018. Il est tacitement reconductible d'année en année. Le loyer est fixé à un montant de **200,00€** par an **et par abri**.



B) Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents approuve le contrat entre :

L'Administration communale de Larochette, représentée par son collègue échevinal, Madame Natalie SILVA, bourgmestre, Monsieur Nico DHAMEN et Monsieur Joël WEIS, échevins, dont le siège social est situé au 33, chemin J.A. Zinnen à L-7626 Larochette, ci-après désigné "le bailleur",

et

Monsieur LORIG Siegfried domicilié à Larochette, ci-après désigné "le preneur", il est convenu ce qui suit:

Le bien loué se situe à l'adresse suivante: derrière l'église paroissiale à Larochette (N°cad. 226/2394). L'abri de poubelle a pour destination l'entreposage de poubelles. Le présent bail est conclu pour une durée d'un an, prenant effet au 1er avril 2018. Il est tacitement reconductible d'année en année. Le loyer, est fixé à un montant de **200,00€** par an et **par abri**.

5. Approbation du contrat de bail entre la Société Post Luxembourg et l'Administration communale de Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contrat de bail conclu entre la Société Post Luxembourg et l'Administration communale de Larochette en date du 6 mars 2018 en vue de pouvoir relouer l'appartement à l'Office Social Commun de Larochette afin d'y poursuivre les activités de l'Office Social Commun à Larochette dans des locaux mieux appropriés à ses besoins :

- durée du bail 6 ans
- à partir du 1er avril 2018
- tacitement reconductible au prix mensuel de 1.700€ (appartement +2 garages)

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

6. Approbation du contrat de bail (sous-location) entre l'Administration communale de Larochette et l'office Social Commun à Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contrat de bail conclu entre l'Administration communale de Larochette et l'Office Social Commun à Larochette en date du 5 mars 2018 afin d'y poursuivre les activités de l'Office Social Commun à Larochette dans des locaux mieux appropriés à ses besoins :

- durée du bail 6 ans
 - à partir du 1er avril 2018
 - tacitement reconductible au prix mensuel de 1.300€ (appartement)
-



7. Nomination des membres restants des différentes commissions.

7a. Commission Scolaire: nominations

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, M. BRUNETTI Bruno et Mme MARTINS MENDES Myriam au sein de la Commission Scolaire. Les personnes suivantes avaient présenté leur candidature:

BRUNETTI	Bruno
DE SENA	Maria Joé
MARTINS	Filipa
MARTINS MENDES	Myriam
SCHNEIDER	Dorothee
VERMEULEN	Alex
ZANDONELLA	Maisy

7b. Commission Consultative communale d'Intégration : nominations.

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, Mme ZANDONELLA Maisy et Mme MARTINS Filipa comme membre effectif luxembourgeoise auprès de la Commission consultative communale d'Intégration, M. SOUSA DE CARVALHO Ludovic est désigné comme membre suppléant luxembourgeoise.

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, M. RODRIGUES PINTO Silvio Alberto et M. PEREIRA MACEDO Rodrigo comme membres effectifs non-luxembourgeois de la Commission consultative communale d'Intégration.

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, Mme Marchal Griveaud Pascale (1ère remplaçante), M. De Luca Antonio (2e remplaçant) et M. Do Nascimento Teixeira Manuel Jorge (3e remplaçant) comme membres suppléants non luxembourgeois de la Commission en question.

Madame SCHANEN Danièle, receveur communal, est désignée par le collège échevinal, comme secrétaire de la Commission Consultative communale d'Intégration.

Les personnes suivantes avaient présenté leur candidature

MARTINS	Filipa	luxembourgeoise
SOUSA DE CARVALHO	Ludovic	luxembourgeoise
ZANDONELLA	Maisy	luxembourgeoise
DE LUCA	Antonio	ITA
DO NASCIMENTO TEIXEIRA	Manuel Jorge	portugaise
MARCHAL GRIVEAUD	Pascale	FRA
PEREIRA MACEDO	Rodrigo	portugaise
RODRIGUES PINTO	Silvio Alberto	CV



7c. Commission des Bâtisses : nominations.

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, **M. VAN DEN HEUVEL** Antonie, **M. CLEMENS** Nico et **M. ALONSO** Gregor au sein de la Commission des Bâtisses.

Monsieur MINETTE Frank a été désigné suivant le règlement sur les commissions en vigueur par le Corps des **Sapeurs-Pompiers** pour le représenter auprès de la Commission.

Les personnes suivantes avaient présenté leur candidature

ALONSO	GREGOR
CLEMENS	NICO
FANUEL	VALERIE
JUAREZ ZAMORA	DANIEL MATEO
RODRIGUES PINTO	SILVIO ALBERTO
SOUSA DE CARVALHO	LUDOVIC
TURPEL	PAUL
VAN DEN HEUVEL	ANTONIE

7d. Commission du développement durable : nominations.

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, **M. Minette** Frank, **Mme Gratia** Karin, **M. Turpel** Paul et **M. Ferreria** Octavio membres de la Commission du développement durable.

Les personnes suivantes avaient présenté leur candidature:

ALONSO	Grégor
FERREIRA	Octavio
GRATIA	Carine
GRIVEAUD	Pascale
MINETTE	Frank
RODRIGUES PINTO	Silvio Alberto
TURPEL	Paul

7e. Commission sociale : nominations.

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, **Mme Ruggenberg** Carolina, **Mme Zandonella** Maisy, **M. Rüffin** Lars et **Mme Martins** Filipa membres de la commission sociale.

Les personnes suivantes avaient présenté leur candidature:

DE SENA	Maria Josée
DO NASCIMENTO TEIXEIRA	Manuel Jorge
MARTINS	Filipa
PIERMANTIER	Joëlle
RÜFFIN	Lars
RUGGENBERG	Carolina
ZANDONELLA	Maisy

**7f. Commission culturelle et touristique : nominations.**

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, Mme SCHNEIDER Dorothee, Mme KETTEL Claudine, M. CLEMEN Luc et Mme GRATIA Karin, membres de la commission culturelle et touristique.

Les personnes suivantes avaient présenté leur candidature

CLEMEN	Luc
DE SENA	Maria
DO NASCIMENTO	Manuel Jorge
FELLER	Fabienne
GRATIA	Carine
KETTEL	Claudine
PIERMANTIER	Joëlle
SCHNEIDER	Dorothee
TURPEL	Paul

7g. Pacte Climat (Klimateam) : nominations.

Le conseil communal élit par vote secret et bulletin séparé, Mme ARTE Sonja, M. MINETTE Frank et M. ROGRIGUES PINTO Silvio Alberto membres du Pacte Climat.

Les personnes suivantes avaient présenté leur candidature:

ARTE	Sonia
MINETTE	Frank
RODRIGUES PINTO	Silvio Alberto

8. Demandes de subside.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, accorde le subside suivant:

UGDA National Youth Wind Orchestra 50 € art.3/836/648110/99003

Le conseil communal, avec huit voix pour et une contre (M. Ewen Paul), accorde le subside suivant :

Women Cycling Project 50€ art.3/839/648110/99001

9. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

Néant



Séance du conseil communal du 16 mai 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 9 mai 2018

Date de la convocation des conseillers : 9 mai 2018

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN et Joël WEIS échevins, Paul EWEN, Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING (arrivé après que le conseil ait délibéré au sujet du point 2 à l'ordre du jour), Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absent et excusé: néant, l'ordre

- **Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour de cette séance du conseil communal :**

«En vertu de l'Article 13 de la Loi communale du 13 décembre 1988, Monsieur Florio Dalla Vedova, conseiller communal a demandé en date du 10 mai 2018, par courriel, à Madame la Bourgmestre Silva Natalie de rajouter le point ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 16 mai 2018

» **une « réunion/session » d'information ou une présentation du Plan Pluriannuel de Financement (PPF) actuel.**

Madame Silva a expliqué à Monsieur Florio Dalla Vedova que le PPF de la Commune de Larochette sera traité lors de la prochaine séance du conseil communal, comme le collège des bourgmestre et échevins l'avait déjà de toute façon prévu. Le PPF sera alors présenté par un expert du Sigi.

1. Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.

Le contenu est approuvé et signé par tous les membres présents du conseil communal.

2. (Huis clos) Etat des restants à recouvrer à la clôture de l'exercice 2017.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide, d'admettre le montant repris en décharge, et d'accorder au collège échevinal l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».

	Service ordinaire	Service extraordinaire
en reprises provisoires / à poursuivre	70.847,86 €	Néant
en décharges	3.621,95 €	Néant
Total	74.469.81 €	Néant

3. Approbation d'un projet de morcellement dans la rue Scheerbach à Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de morcellement de la parcelle cadastrale N°303/2468 Section A de Larochette à Larochette dans la rue Scheerbach, présenté en date du 14 février 2018 au nom et pour le compte de Monsieur Pereira Coelho Ramiro, domicilié à Larochette. La parcelle sera morcelée en 2 lots (303/LOT1) et (303/LOT2) ;

4. Modification ponctuelle du PAG à Ernzen au lieu-dit « bei dem Hohderchen » reclassement d'une zone d'aménagement différé en une zone d'habitation 1 (HAB-1) soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ».

« Madame Eliane Plier, conseillère communale, ayant un intérêt direct dans cette modification ponctuelle du PAG se retire conf. à l'art.20 de la loi communale dans l'enceinte réservée au public, et ne participe pas aux discussions ni au vote »



Le conseil communal, à l'unanimité de membres présents, décide de reclasser les terrains sis à Ernzen, section B du cadastre, lieux-dits « Bei dem Hohderchen », portant les numéros cadastraux 321/1405, 321/1834, 321/1232, 321/1233, 120/273, 321/340, 321/341 situés actuellement en zone d'aménagement différé soumis à un plan d'aménagement particulier de moyenne densité en zone d'habitation 1 (HAB-1) soumis à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » et au plan y afférant portant l'approbation du conseil communal de la séance en ce jour ;

5. Avis concernant le projet grand-ducal portant sur la création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Ouschterbour, am Deich, Brouchbour 1,2 et 3, Aechelbour, Schwaarzegronn, Glabach, Bunten, Kengert BR1, Kengert BR2 et Kengert BR6 situées sur les territoires des communes de Larochette, Nommern, Vallée de l'Ernz, Fischbach et Mersch.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre l'avis élaboré par le collège échevinal. (L'avis dans son intégralité peut être consulté sur www.larochette.lu).

6. Approbation de la convention relative au plan d'aménagement particulier N°17729/54C au lieu-dit « Auf der Leidenbach » à Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention du 23 avril 2018, signée entre :

- l'Administration communale de Larochette ;

et

- le lotisseur Monsieur TOUSSING Nico, demeurant à Larochette ;

fixant les dispositions à respecter dans le cadre de la réalisation d'un plan d'aménagement particulier (N°17729/54C) à Larochette, au lieu-dit « Auf der Leidenbach » sur les parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette sous les numéros 446/2592 et 446/2593.

7. Approbation du règlement interne et de permutation du personnel enseignant (version avril 2018).

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la version d'avril 2018 du règlement interne et de permutation du personnel enseignant de la Fielser Schoul.

8. Approbation du règlement portant sur la procédure de répartition des enfants dans les différentes classes scolaires (version avril 2018).

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la version d'avril 2018 du règlement portant sur la procédure de répartition des enfants dans les différentes classes scolaires de la Fielser Schoul.

9. Modifications budgétaires ordinaires 01/2018.

Le conseil communal, décide à l'unanimité des membres présents, de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2018 conformément à la loi communale. La modification budgétaire ordinaire s'élève à 98.900€ et est financée par l'excédent budgétaire ordinaire 2018 qui s'élève à 813.307,53€.



10. Approbation d'un acte vente.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acte dressé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire à Mersch, en date du 19 mars 2018, entre la partie venderesse, Madame De Matos Monika, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à Larochette et la Commune de Larochette pour l'acquisition d'une parcelle numéro 373/1990 sise au lieu-dit « Obersten Deich » jardin contenant 5 ares et 34 centiares, à Larochette, section A du cadastre au prix de **5.021,04€** dans un but d'utilité publique.

11. Fixation du taux de l'impôt foncier 2019.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux de l'impôt foncier pour 2019 comme suit :

impôt foncier	A	Propriétés agricoles	295 %
impôt foncier	B1	Constructions industrielles et commerciales	400 %
impôt foncier	B2	Constructions à usage mixte	295 %
	B5	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	295 %
	B6	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	295 %
impôt foncier	B3	Constructions à autres usages	145 %
	B4	Maisons unifamiliales, maisons de rapport.	145 %

12. Fixation du taux de l'impôt commercial 2019.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2019 à 285 %.

13. Signature de divers titres de recettes.

Les titres de recette 2017 et 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

14. Proposition d'une résolution: le collège des bourgmestre et échevins propose de reformuler un courrier au Ministère du développement durable et des infrastructures, département des transports, quant au trafic excessif dans la rue de Mersch.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord avec le la proposition du collège des bourgmestres et échevins de reformuler un courrier au Ministère du développement durable quant au trafic excessif dans la rue de Mersch.

15. Demandes de subsides.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, accorde les subsides suivants:

FEB- Fir öffentlech Bibliothéiken	50 €	art. 3/810/648110/99001
Mierscher Beienverain	100 €	art. 3/810/648110/99001



16. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

- M. Dalla Vedova Florio a posé la question suivante :

Quand est-ce que le chantier « assainissement du plateau Birkelt » sera clôturé?

Lors de la séance du conseil communal, le collège échevinal n'avait pas directement la réponse à la question posée par de M. Dalla Vedova.

Réponse: Le chantier a repris du retard suite à une décision de Ministère de l'Environnement qui a tardé à être prise. Initialement, le tuyau de la conduite d'eau devait être fixé au rocher et devait être laqué. Or, le Ministère de l'Environnement n'était pas d'accord avec la proposition du maître d'ouvrage de laquer le tuyau de la conduite d'eau. Le maître d'ouvrage a ensuite soumis une nouvelle proposition au Ministère de l'Environnement, celle de fixer le tuyau de canalisation d'eau au rocher, mais cette fois de le recouvrir avec une sorte de filet brise-vue qui avec le temps serait recouvert de lierres grimpants. Cette décision a été validée par le Ministère de l'Environnement et les tuyaux de canalisation d'eau ainsi que les filets ont été commandés. Les travaux reprendront dès la livraison du matériel.

- M. Ewen Paul a posé la question suivante :

Qu'en est-il du rangement des poubelles derrière l'église de Larochette?

Réponse: Lors de la séance du conseil communal, le collège échevinal était étonné par cette question, car le collège des bourgmestre et échevins était d'avis que la parcelle abritant les abris de poubelle derrière l'église serait propre et rangée. Madame la bourgmestre s'est rendue personnellement sur les lieux et a discuté avec les locataires des abris de poubelles. Les lieux sont depuis conformes aux attentes du collège échevinal.

- M. Ewen Paul a posé la question suivante :

Qu'en est-il de l'état vétuste de la parcelle appartenant à la dernière maison dans la rue du Moulin en direction de Heffingen ?

Réponse: Madame la bourgmestre a répondu à Monsieur Ewen que l'Administration communale de Larochette a envoyé un courrier au propriétaire en lui notifiant le fait que sa parcelle ne répondait pas, du point de vue sanitaire, aux critères de salubrité, propreté, d'hygiène et de sécurité. Le propriétaire a été invité de procéder jusqu'au 31 mai 2018 au plus tard au nettoyage de la parcelle. La parcelle est actuellement conforme aux attentes du collège échevinal.

- M. Dalla Vedova Florio a posé la question suivante :

Qui est actuellement chargé de direction de la Maison Relais vun de Fielser Biddestëpp?

Réponse: Madame Silva a expliqué à Monsieur Dalla Vedova Florio et au conseil communal que, suite à la démission du chargé de direction M. Roef Tom, c'est Madame Degrott Anja, coordinatrice des structures d'éducation et d'accueil de la MR de Remerschen, qui a repris en intérim une partie des travaux de direction de la MR à Larochette. Madame Lefèvre Estelle, actuellement chargée de direction de la Bëschcrèche à Larochette, a repris la partie restante du travail en attendant qu'une nouvelle personne soit engagée au poste de chargé de direction de la MR vun der Fielser Biddestëpp.



Séance du conseil communal du 26 juin 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 20 juin 2018

Date de la convocation des conseillers : 20 juin 2018

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Nico DHAMEN et Joël WEIS échevins, Paul EWEN, Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absent et excusé: Messieurs Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING, conseillers

- **Madame Silva ouvre la séance et propose aux conseillers d'enlever le point 5. de l'ordre du jour (Règlement général de police), ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

1. Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.

Le contenu est approuvé et signé par tous les membres présents du conseil communal.

2. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2018/2019.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête provisoirement l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2018-2019.

3. Approbation du document « plan de développement scolaire » (PDS).

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour la période 2018-2021.

4. Approbation d'un contrat de location: emplacement de parking.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents approuve le contrat pour la **location d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite** sur le territoire de la Commune de Larochette,

entre

L'Administration communale de Larochette, représentée par son collège échevinal, Madame Silva Natalie, bourgmestre, Monsiuer Dhamen Nico, échevin et Monsieur Weis Joël, échevin, dont le siège social est situé à 33, chemin J.A. Zinnen à L-7626 Larochette ci-après désigné "le bailleur",

et

Madame Jacob-WEIS Josée, domiciliée à Larochette, ci-après désigné "le preneur", il est convenu ce qui suit.

- Le bien loué se situe sur la place Bleech. Il s'agit de l'emplacement de stationnement émanant du domaine public. L'emplacement donné en location ne sera pas aménagé suivant les normes et dimensions propres à un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite.
 - Le présent bail est conclu pour une **durée de trois ans**, prenant effet au 1^{er} juillet 2018. Chacune des parties pourra librement donner congé à l'autre sans avoir à justifier des motifs de la rupture du présent contrat. Cette décision devra être notifiée à la partie concernée au moins un mois avant la fin du présent contrat. (par lettre recommandée avec accusé de réception.)
 - Le loyer est fixé à un montant de 100,00€ euros par mois payable mensuellement. Ainsi décidé en séance date qu'en tête.
-



5. Ecole de musique de l'UGDA: validation de l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2018/2019 ainsi que la convention y relative.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents

- charge le collège des bourgmestre et échevins de signer la convention avec l'Union Grand-Duc Adolphe pour lui confier les cours de musique portant sur l'organisation musicale dans la Commune, par voie conventionnelle et en conformité avec l'article 6 de la loi du 28 avril 1998.
- approuve l'organisation provisoire des cours de musique de la Commune de Larochette, en collaboration avec les communes de Fischbach, Heffingen et Nommern pour l'année scolaire 2018/2019 dispensés par l'Ecole de musique de l'UGDA.

6. Approbation d'un nouveau « Règlement général de la circulation » pour la Commune de Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau règlement général de la circulation, version du 6 juin 2018.

7. Approbation d'un contrat de location pour un abri de poubelles.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contrat :

entre

L'Administration communale de Larochette, représentée par son collègue échevinal, Madame Natalie SILVA, bourgmestre, Monsieur Nico DHAMEN et Monsieur Joël WEIS, échevins, dont le siège social est situé à 33, chemin J.A. Zinnen à L-7626 Larochette ci-après désigné "le bailleur",

et

Monsieur Marques Da Silva Armando, domicilié à Larochette, agissant pour le compte de la Brasserie l'Empire s.à r.l., ci-après désigné "le preneur", il est convenu ce qui suit.

Le bien loué se situe à l'adresse suivante: derrière l'église paroissiale à Larochette (N°cad. 226/2394). L'abri de poubelle a pour destination l'entreposage de poubelles.

Le présent bail est conclu pour une durée de 3 mois, prenant effet au 1^{er} juillet 2018.

« Le preneur » louera un abris de poubelle derrière l'église paroissiale à Larochette.

Le loyer, est fixé à un montant de **200,00€** par an et par abri.

8. Huis clos: proposition d'un(e) candidat(e) comme délégué(e) communal(e) au sein du conseil d'administration du Corps grand-ducal de l'incendie et de secours. (CGDIS)

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, propose Monsieur Lucien Brosius, membre du conseil communal de la commune de Fischbach, faisant partie de la même zone (Est) que la Commune de Larochette **aux fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) pour la zone de secours « Est ».**



9. Demandes de subsides.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, accorde le subside suivant:

AVR	150 €	art. art.3/192/615100/99001
-----	-------	-----------------------------

10. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

Néant

Séance du conseil communal du 23 juillet 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 17 juillet 2018

Date de la convocation des conseillers : 17 juillet 2018

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Joël WEIS échevin, Paul EWEN, Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING, Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absent et excusé: Monsieur Nico DHAMEN, échevin,

1. Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.

Le contenu est approuvé et signé par tous les membres présents du conseil communal.

2. Approbation d'un nouveau « Règlement général de police » de la Commune de Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête un nouveau règlement général de police pour la Commune de Larochette en sa séance du 23 juillet 2018.

3. Approbation d'un acte notarié (AC Larochette/Koch).

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acte dressé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire à Mersch en date du 10 juillet 2018, entre l'Administration communale de Larochette et Madame Koch Edmée.

Il a été convenu de ce qui suit :

La Commune vend à Madame Edmée KOCH précitée, un terrain d'une contenance totale de 48,00 centiares suivant les détails ci-après:

1. La parcelle située à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du Cadastre de Larochette, numéro 433/2598, d'une superficie de 48 centiares.

En contrepartie, Madame Edmée KOCH cède à la Commune précitée, deux terrains d'une contenance de 4,00 centiares chacun suivant les détails ci-après:

1. la parcelle sise à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du cadastre, No cadastral 433/2600, d'une contenance de 4,00 2. la parcelle sise à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du cadastre, No cadastral 433/2602, d'une contenance de 4,00 centiares.

La cession se fera sous les conditions suivantes :

- Les immeubles sont cédés dans l'état où il se trouvent actuellement avec toutes les servitudes actives et passives y attachées.



- Une surface de 8 centiares est échangée à valeur égale. La différence entre la surface cédée par Madame Koch et celle cédée par l'Administration communale de Larochette, à savoir 40 centiares sera vendue à Madame Edmée KOCH au prix de 1.363,36€ par are au NI 794,54 soit à un prix total de **545.34 EURO (soulte)**. Les frais d'acte seront à charge de Madame Edmée KOCH.
- Le présent échange se fait dans un but d'utilité publique, c'est à dire l'aménagement du trottoir.

4. Approbation définitive de la modification ponctuelle du PAG à Ernzen au lieu-dit « bei dem Hohderchen » reclassement d'une zone d'aménagement différé en une zone d'habitation 1 (HAB-1) soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ».

« Madame Eliane Plier, conseillère communale, ayant un intérêt direct dans cette modification ponctuelle du PAG se retire conf. à l'art.20 de la loi communale dans l'enceinte réservée au public, et ne participe pas aux discussions ni au vote »

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve définitivement le reclassement des terrains sis à Ernzen, section B du cadastre, lieux-dits « Bei dem Hohderchen », portant les numéros cadastraux 321/1405, 321/1834, 321/1232, 321/1233, 120/273, 321/340, 321/341 situés actuellement en zone d'aménagement différé soumis à un plan d'aménagement particulier de moyenne densité en zone d'habitation 1 (HAB-1) soumis à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ».

5. Approbation d'une convention entre le CMNord et l'Administration communale de Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention conclue le 6 juin 2018 entre le syndicat intercommunal du Conservatoire de Musique du Nord et la Commune de Larochette concernant l'enseignement musical, valable à partir de l'année scolaire 2018/2019.

6. Allocation de subsides d'encouragement aux sociétés sportives/mérites sportifs 2017/2018.

Le conseil communal, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder les subsides suivants à charge de l'art.3/825/615241/99001 du budget, à savoir :

BBC Arantia	cadeau mérite sportif	1.300 €
AS Rupensia-Lusitanos	id.	900 €
Cercle Pédestre	id.	100 €
Vc Filano	id.	100 €
Taekwondo	id.	100 €

7. Plan pluriannuel financier de la commune pour la période de 2018-2021.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend note du plan pluriannuel de financement de la Commune de Larochette pour les années 2018 à 2021.



8. Dépôt de statuts de l'asbl Les Amis du Château de Larochette.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend note du dépôt des statuts de l'asbl «LES AMIS DU CHÂTEAU DE LAROCLETTE» auprès du secrétariat communal de Larochette. L'association qui a son siège à Larochette a comme objet :

- la garde et de la surveillance du Château ;
 - l'administration journalière du Château ;
 - l'entretien des lieux ;
 - la mise en valeur du Château ;
 - la publicité destinée à attirer des visiteurs ;
-

9. Demandes de subsides.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, accorde les subsides suivants :

à l'unanimité des membres présents ;

Plooschterprojet, Don Iris	100 €	art. 3/192/615100/99001
Sécurité Routière Luxembourg	150 €	art. 3/192/615100/99001

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

10. Titres de recette.

Le conseil communal, approuve à l'unanimité des membres présents, les titres de recette de l'année 2018

11. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

- Monsieur Ewen Paul a posé une question quant au site internet de la Commune de Larochette.
« Serait-il possible que chaque conseiller communal y soit présenté à l'aide d'une photo, avec un petit récapitulatif des commissions dont il fait partie, et en ajoutant une adresse e-mail au cas où quelqu'un aimerait prendre contact avec le conseiller ? »

Réponse: Madame Silva a répondu à Monsieur Ewen que le nouveau site internet de la Commune de Larochette serait en ligne à partir de la rentrée scolaire 2018/2019, et que toutes les demandes de Monsieur Ewen seraient prises en considération;

- Madame Silva félicite Madame Plier Eliane pour son exemplaire travail lors de l'organisation de la Kermesse 2018. L'ouverture fut un vrai succès.
-



**À PARTIR D'OCTOBRE 2018
LES SAMEDIS:
CHANGEMENT D'HORAIRES
10-13 HRS**

**AB OKTOBER 2018
SAMSTAGS:
GEÄNDERTE ÖFFNUNGSZEITEN
10-13 UHR**

OKT 17 Mi	LITERAMUS: Klassische indische Musik Okt 17 um 19:00
NOV 6 Di	SMART Generation – Beratung zum Umgang mit Smartphones für Senioren Nov 6 um 17:00
NOV 21 Mi	Literaturzirkel – Angelika Klüssendorf, April Nov 21 um 19:00
DEZ 4 Di	SMART Generation – Beratung zum Umgang mit Smartphones für Senioren Dez 4 um 17:00
JAN 1 Di	SMART Generation – Beratung zum Umgang mit Smartphones für Senioren Jan 1 um 17:00
FEB 5 Di	SMART Generation – Beratung zum Umgang mit Smartphones für Senioren Feb 5 um 17:00
MRZ 5 Di	SMART Generation – Beratung zum Umgang mit Smartphones für Senioren Mrz 5 um 17:00



RÉCKBLÉCK NATIONALFEIERDAG 2018

Visite de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Merci à tous les habitants qui ont réservé un accueil chaleureux au Couple Grand-Ducal.



Toutes les photos:
www.larochette2018.lu







Toutes les photos:
www.larochette2018.lu



VIE COMMUNALE

Une belle tradition est le banquet communal annuel qui rassemble tous les collaborateurs de la commune autour d'une table festive.

Cette année, le banquet était l'occasion pour honorer les personnes méritantes :

- le bourgmestre honoraire Pierre Wies
- les membres sortants du conseil communal :
 - Patric GLODT
 - Karin GRATIA
 - Etienne PENEZ
 - José MENDES
- M. Joaquim NOGUEIRA, parti fin décembre 2017 en retraite, pour 38 ans de bons et loyaux services
- M. Joël WEIRICH, responsable bâtiments, pour 25 ans de bons et loyaux services







KIERMES 2018 - RÉCKBLÉCK







MIR GRATULÉIEREN: MADAME MARIE JOSÉE LORANG-STREFF ASS 90 JOER GINN

D'Madame Lorang ass de 15. Mee 1928 zu Bäreleng gebuer an huet dëst Joer hiren 90. Gebuertsdag feiere kënnen. De Schäfferot war frou, der laangjäreger Awunnerin vun der Gemeng Fiels, déi säit ee puer Méint ze Jonglënster am Altersheem leeft, mat engem schéine Blumenarrangement zu hirem ronne Gebuertsdag ze gratuléieren.



KONVENIAT VUN DE JOERGÄNG 1943 BIS 1947

Feels 10. Juni 2017

Texte et photo sous la responsabilité de George Ginter

Wéi all zwee Joer sinn d'Feelser Jongen a Meedercher, vun de Joergäng 1943 bis 1947, dem Opruff vum Georges Ginter nokomm, an hunn sech erëm op der Bleech getraff.

Vun do goug et an dat alt Stadhaus, wou d'Gemeng den Eierewäin offréiert huet.

Bei engem gudden lessen an dem Hotel du Château, ass den Owend an enger gemittlecher a lëschtger Stëmmung ausgeklongen.





OFFICE SOCIAL

NOUVELLE ADRESSE :

4, rue de Medernach
L-7625 Larochette

Tél. : 26 87 00 23
Fax. : 26 87 00 111.

L'Office social commun à Larochette, constitué conformément à la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, est à la disposition des habitants de 6 communes.

(Vallée de l'Ernz, Fischbach, Heffingen, Larochette, Nommern et Waldbillig) depuis le 3 janvier 2011.

**Consultez la Loi du 18 décembre 2009
organisant l'aide sociale :**

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2009/12/18/n14/jo>

Heures d'ouverture / Öffnungszeiten :

Lundi à vendredi : 9h00 – 16h45

Montags bis Freitags : 9h00 – 16h45





GLÜCKWÜNSCHE FÜR 24 HEIMBEWOHNER IM „HOME ST. JOSEPH MIERSCH“

Mersch: Die beliebte Geburtstagsfeier, die jeden dritten Monat im Jahr stattfindet, bereitet den Heimbewohnern des „Home St. Joseph Miersch“ mit ihren Familien auch jedes Mal sehr viel Freude. Anlässlich der ersten Feier dieses Jahres, war es für Direktor René Wirth mit Oberschwester Paule Detampel und seinen Mitarbeitern Michael Hillmer und Nicky Wintringer nach ihren Neujahrswünschen eine besondere Ehre allen 24 Jubilaren die Glückwünsche des Hauses zum Geburtstag zu überbringen.

Zu den Gratulanten gehörten ebenfalls die Vertreter der Gemeinden Hëlperknapp, Bissen, Larochette, Colmar-Berg, Mersch und Lintgen mit Claude Mathekowitsch, Jos Schummer und Carlo Mulbach, Natalie Silva und Nico Dhamen, Isabelle Wickler, Christiane Haubrich-Schandler, Henri Krier und Thierry Larsel. Während das Animationsteam mit Entertainer „Ferdý“ für beste Stimmung im bunt geschmückten Saal Sorge trugen, freuten sich alle über die Rose die ihnen zum Ehrentag geschenkt wurde. Natürlich gehörte das Aufschneiden des großen Geburtstagskuchens zur besonderen Freude dieser Feier bei.

Die Geehrten der Monate Oktober bis Januar: Catherine Cornelius-Reckinger (76 Jahre), Maggy Lieffring-Raas (78), Sr. Gabrièle Thull und Joseph Braas (79), Marie-Louise Medernach-Kreintz (83), Jean-Pierre Granelli (84), Hélène Wirth-Salentiny (85), Yvonne Gillen-Brück (86), Frank Spielmann und Roger Hilbert (87), Anna Mertens-Schmitz (88), Albertine Arendt-Monen, Sr. Marie-Remy Eipers und Suzanne David-Hary (91), Nathalie Wampach-Weis und Marie Schroeder-Schiltz (92), Yvonne Greisch-Schroeder, Hélène Lanners-Neumann und Marie Molitor-Bettendorf (93), Marie Parmentier-Baum, Marie Lecomte-Muller und Maria Neu-Neises (94), Jean-Pierre Origer (96) und Françoise Offermann-Kirsch (97).

(TEXT/FOTO: CHARLES REISER)





ROSEN FÜR 35 JUBILARE IM „HOME ST. JOSEPH MIERSCH“

Mersch: Die traditionelle und zugleich zweite Geburtstagsfeier dieses Jahres für die Bewohner des “Home pour personnes âgées Saint Joseph” in Mersch, fand Ende April statt und bereitete den Geehrten mit ihren Familienangehörigen auch dieses Mal sehr viel Freude. Insgesamt 35 Geburtstagskinder die zwischen dem 27. Januar und dem 26. April ihr Wiegenfest feiern konnten, wurden mit einer Rose als Anerkennung geehrt.

Im Namen der Direktion überbrachten Direktor René Wirth, Abteilungsleiter Nicky Wintringer und Oberschwester Paule Detampel allen Jubilaren die allerbesten Glückwünsche zum Geburtstag. Gratulationen denen Christiane Haubrich-Schandeler und Willy Vullers, Isabelle Wickler, Nico Dhamen und Jos Consbruck in Vertretung der Gemeinden Mersch, Colmar-Berg, Larochette und Lintgen sich auch gerne anschlossen. Akkordeonist Ferdy sorgte mit dem Animationsteam aus dem Club “R” den ganzen Nachmittag über mit lustigen Spielen und Tanz für beste Stimmung, so dass alle Teilnehmer bei einem Glas Sekt, Kaffee und einem Stück vom großen Geburtstagskuchen einen angenehmen Nachmittag verbringen konnten.

Folgende Jubilare kamen zu Ehren: Catherine Ewertz-Schartz (74 Jahre), Adeline Faber (76), Monique Rasquin-Steffen, Sr. Paule Detampel und Monique Fohl-Graul (81), Maria Sorrentino (82), Sr. Nicole-Marie Zahnen und Madelaine Stallone-Noesen (83), Elisabeth Fidler-Schroeder, Sr. Agnès Everad, Margot Lavana-Kousmann, Sr. M. Nicolas Weiler und Marie Schartz-Tock (85), Marie Schwachtgen-Betz (86), Léonie Koener-Moris, Léon Hoffmann und Léon Kayser (87), Irène Roth-Thomas und Albertine Loewen (88), Marie Wietor-Knepper, Lisa Schwartz-Grof, Laure Linden-Faber und Anny Konsbruck-Brosius (89), Jean-Pierre Lauth, Yvette Ginter-Bertrang, Marie Bové-Ewert und René Feltes (90), Sr. Marie-Jeanne Raas und Anne Hirt-Thilgen (91), Laura Fischbach-Witzmann, Catherine Heisbourg-Soisson, und Alice Kabers-Barthel(93), Maisy Poeckes-Hary(95), Yvonne Wies-Arend(96) und Sr. Marie St Pierre Post(99). (TEXT/FOTO: CHARLES REISER)





ÉCOLE DE MUSIQUE RÉGIONALE DE L'UGDA

REMISE DE DIPLÔMES

Félicitations aux jeunes lauréats qui ont obtenu leurs diplômes de la 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} mention de l'année 2016/2017 à Kehlen le 25 mars 2018.



AUDITION D'ÉLÈVES À LAROCLETTE - 25 FÉVRIER 2018



D' HEINZELMÄNNERCHER

Äre Service de Proximité



offre spécial automne | Herbstangebot

Associatioun fir d'Erëm-Aféierung vun Demandeurs
d'emploi an de Beruff an an d'Gesellschaft.

Dengschtleeschter vu klengen Arbeechte fir eeler Leit oder
Hëllefbedierfteger.

DEMANDEZ-NOUS:

Travaux de jardinage:

Ramassage des feuilles mortes,
plantations, repiquage, taille des
haies, préparation du jardin pour
l'hiver.

Interventions en sanitaire:

Déboucher un siphon, réparer un
robinet qui fuit, etc.

Travaux de bricolage:

Réparer la courroie d'un volet,
changer une serrure ou une am-
poule, etc. | Petites rénovations &
réparations. | Peinture, tapisserie,
menuiserie, carrelage, etc.



FRAGEN SIE UNS:

Gartenarbeiten:

Tote Blätter zusammenfegen,
pflanzen und umpflanzen, Hecken
schneiden, Garten für den Winter
vorbereiten.

Sanitärarbeiten:

Verstopfte Abflüsse freimachen,
tropfende Wasserhähne reparie-
ren, usw.

Instandsetzungsarbeiten:

Rolladenreparatur, Türschloss oder
Glühbirne auswechseln, kleinere
Reparaturen, usw. | Anstreichen,
Ausbesserungsarbeiten,
tapezieren, Tischlerarbeiten,
Fliesen auswechseln, usw.

TARIF TTC | incl. MwSt: 14€/h /salarié/ St. / Mitarbeiter

4€/h / machine / St. / Machine

TÉL.: 28 80 80

8, an der Laach | L-6550 Berdorf
mellerdall@cig.lu | **mellerdall.cig.lu**



SERVICE TECHNIQUE

CHANTIER DANS RUE DE MERSCH

Les travaux de voirie dans la rue de Mersch réalisés par les entreprises *Post technologies*, *Creos Luxembourg S.A.*, *Eltrona interdiffusion S.A.* et *LuxConnect S.A.*, entraînant la fermeture complète de la rue de Mersch, depuis le **17 septembre 2018** prennent leur cours. **Si les conditions météorologiques le permettent la route barrée sera levée à partir du 21 décembre 2018.**

L'Administration communale est à votre disposition en cas de questions relatives à l'évolution du chantier (larochette@larochette.lu / 83 70 38 1).

L'avancement du chantier sera mis à jour périodiquement sur notre site internet www.larochette.lu.





REPLACEMENT DES FENÊTRES DANS LE BÂTIMENT DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE À LAROCHETTE

L'Administration communale de Larochette avec son service technique, a tout mis en œuvre afin de remplacer en urgence quelque 50 fenêtres et stores de l'école fondamentale à Larochette durant les vacances d'été.

Lesdits travaux étaient prévus dans le cadre du Budget de l'année 2018. Des petits travaux de finition doivent encore être entrepris et seront achevés au plus vite.





Avis aux propriétaires de chiens

La commune met
GRATUITEMENT
des sacs à votre disposition
au bureau de la population

**Ramassez les crottes de
votre chien!**



KlimaPakt

Meng Gemeng engagéiert sech

BLEIBT DER SCHNEE AUF IHREM DACH LIEGEN ?

Eine fehlende oder schlechte Wärmedämmung des Daches zeigt sich deutlich bei Schneefall.

Kontrollieren Sie Ihr Dach bei der nächsten Gelegenheit!

Sie haben Fragen? Wir helfen Ihnen:

schicken Sie ein Foto Ihres Daches an rdv@myenergy.lu

- rufen Sie die kostenlose myenergy Hotline Nummer an : **8002 11 90**
- ein Energieberater wird Ihnen bei der Auswertung helfen!

Bei Maßnahmen, welche der Reduzierung des Energiekonsums dienen, wie z.B. eine Dachsanierung, bekommen Sie staatliche Subsidien.

EST-CE QUE LA NEIGE TIENT SUR VOTRE TOIT ?

Des toits qui ne sont pas ou mal isolés, sont très vite visibles en cas de neige.

Contrôlez votre toiture à la prochaine occasion !

Vous avez des questions ? Nous vous aidons :

envoyez une photo de votre toit à rdv@myenergy.lu

- appelez la hotline gratuite de myenergy: **8002 11 90**
- un conseiller va vous aider par une première évaluation !

Vous avez droit à des subsides étatiques pour des mesures servant à réduire la consommation en énergie. comme p.ex. l'isolation de votre toiture.

HOTLINE
8002 11 90



LABEL SÉCHER SPILLPLAZ

La sécurité des enfants est une « priorité absolue » de l'Administration communale de Larochette. C'est dans ce contexte que le collège échevinal a chargé la firme Luxcontrol de contrôler la sécurité de toutes les aires de jeux sur le territoire de la Commune de Larochette. Le label «Sécher Spillplaz» attribué par LC LUXCONTROL, récompense l'engagement des autorités communales et le travail de leur équipe technique. Il donne la garantie d'un contrôle rigoureux et de qualité des aires de jeux. Le label, décerné pour la durée d'un an, est apposé sous forme d'un autocollant sur le panneau signalétique de l'aire de jeux. Il est attribué individuellement pour chaque aire de jeux.

NB : Les aires collectives de jeux sont des lieux d'épanouissement pour les enfants. Mais ce sont aussi des lieux à risques... Si tous les risques ne sont pas évitables, beaucoup le sont néanmoins, à condition que chacun soit bien conscient de ses responsabilités et les assume pleinement. N'hésitez pas à contacter notre service technique au numéro suivant: 621 136 708 si vous vous rendez compte qu'un jeu est défectueux, etc....

RAPPEL: Gardez les aires de repos propres et nous vous rappelons que les chiens y sont interdits.



**Ceci n'est pas une décharge !
RESPECTEZ LES CONSIGNES !**





FIELSER SCHOUL

École fondamentale de Larochette

NOUVEAU LOOK POUR LE SITE INTERNET DE L'ECOLE FONDAMENTALE

Pour la rentrée du 17 septembre, le site internet de l'École fondamentale de Larochette se présente dans un look plus jeune et moderne. Il est toujours accessible par l'adresse : www.fielserschoul.lu



NEW WEBSITE:
www.fielserschoul.lu



SERVICE KRANK KANNER DOHEEM

OBJECTIF

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

TARIFS

Depuis le 1 juillet 2018 les tarifs pour les gardes ont été recalculés.

Les tarifs actualisés sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse au moment donné.

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents:

1/2 heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

LES GARDES

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures.

La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2^{ème} jour de la garde.

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

Pour tous renseignements supplémentaires : **48 07 79**

Lundi - jeudi : 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi : 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur : 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d'inscription.

(Disponible auprès de la commune et sur le site www.larochette.lu)

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci <https://skkd.lu/inscription>.



MIR PLANZEN UEBSTBEEM AN DER GEMENG

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de: Olivier Molitor

Och dëst Joer hu mir nees eng ganz Parti Uebstbeem geplanzt. Um Weyderter Haff beim Patrick hu mir 10 Uebstbeem geplanzt. D'Bëschaarbechter hunn am Virfeld nees mat décken Eechepéil an Drot Kadere gebaut fir datt d'Ranner d'Beem net futti maache kënnen. De 26. Mäerz Moies dëst Joer hunn d'Kanner aus der Klass vum Lucie Lambert aus der Fielser Schoul eis äifreg mat Spuet an Heel gehollef fir déi Uebstbeem ze planzen. Hei sinn eng ganz Rei méi seele Lëtzebuerger Zorte geplanzt ginn.



D'Klass vum Lucie Lambert, Cycle 3.2

Och zu Méesebuerg beim Christophe hu mir eng Rei mat 19 verschiddene Beem geplanzt. Dës Planzaktioun gouf de 26. März Mëttes ënnerholl. Och hei sinn zolitt Kadere gebaut ginn, fir datt d'Wëld d'Beem net futti mecht.





D'Klass vum Corinne Jass, Cycle 3.2



Den 27. März dun hu mer um Leedebacher Haff bei der Famille Stenssen nach 13 Äppelbeem geplantz.
No der Arbecht ass et jeweils nach als Stärkung e gutt Glas Jus oder Waasser matt engem Stéck Kuch ginn, an duerno
hunn d'Kanner sech erëm op den Heemwee gemeet.



D'Klass vum Anna Ribeiro, Cycle 3.1



MAISON RELAIS LAROCLETTE GEET AN DEN EIFELPARK (29.08.2018)

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de : la Maison Relais Biddestëpp



Um 9:00 ass et mat engem groussen Doppeldecker a Richtung Eifelpark gaange. Kanner wéi och Personal waren schonn ganz opgereegt. No enger klenger Stonn Busfaart sinn mer gutt am Park ukomm.

Virum Bus gouf et nach Mëtschen, eng kleng Stärkung vir den Moien gutt ze iwwerstoen. Dunn ass et lass gaange. Mir sinn béit Entrée gaange an all Kand krut schein Entrées Ticket.

Déi grouss Kanner sinn séier ob Spiller gelaf, an déi méi kleng Kanner hunn Déieren mat extraem Fudder gefiddert, wat een am Park ze kafen krut. Sou een Elch ass schonn eppes Impressionnantes, sou dass verschidden Kanner vill Respekt virum groussen Elch haten.

Déi grouss Kanner konnten schonn ob Achterbahnen an Wildwasserbahnen, woubäi déi kleng sech um Karussell am Bällebad an ob der Spillplaz amuséiert hunn. Eng Hondsshow mat 7 Hënn hunn mer dann och nach gekuckt. Zweek vun onsen groussen Jongen sinn ob déi grouss Bühn geruff ginn vir dem Trainer ze hëllef. Si hunn dat nawell gutt gemaach. No der Show konnten Kanner d'Hënn dann och nach heemelen goen.





Um 13:00 hunn mer ons all uewen ob engem Bierg vir lessen getraff. Déi eng sinn mam Zuch erop gefuer , déi aner sinn couragéiert zu Fouss den Bier erop gekrackselt. Déi eng sinn gutt midd uewen ukomm, gouf et dann lecker Chicken Nuggets an eng gutt Fritt. No der Stärkung, sinn mer dann weider uewen um Bierg kucken gaange wat et esou gëtt . Een Streichelzoo an nach flott Attraktiounen hunn mer entdeckt.

Mir sinn all an den Streichelzoo eran gaange an Geessen bal all eraus. Et war net sou einfach déi dobannen ze halen. Mais mat Fudder konnt een se gutt lackelen.

Nodeems mer den Tour dann gemaach hunn, war et och schonn bal Zäit vir Heem. Leider huet et dann och bëssen ugefaange mat reenen, sou dass mer den Zuch geholl hunn vir erof.

Doënnen ukomm konnten sech Kanner nach een Souvenir kafen, duerno sinn alleguer Richtung Bus gaange. Am Bus ukomm war et dann och séier ganz roueg ginn, well all Mënsch ganz midd war an séier ageschlof ass.

Jiddereen hat een flotten Dag, an mat zefriddenen Gesichter sinn mer dann all erëm Heem gefuer.





CGDIS

Corps Grand-Ducal d'incendie et de secours

AUS CENTRE D'INTERVENTION LAROCLETTE WIRD CGDIS CORPS GRAND-DUCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de : CGDIS/Centre d'Intervention de Larochette

Am 1. Juli 2018 wurden alle Feuerwehren, der Zivilschutz (Protection Civile), die Berufsfeuerwehr der Stadt Luxemburg, die Feuerwehr des Flughafens und die SAMU Einheiten zu einer neuen Struktur, dem „CGDIS“ zusammengefügt.

Das neue Design verbindet alle Einheiten.



Hierzu wurde auch eine neue Führungsstruktur aufgebaut. Bei Einsätzen mit mehreren Einheiten, wird eine diensthabende Führungskraft, der „COS“ (Commandant des Opérations de Secours) automatisch mit alarmiert.

Auch das Centre d'Incendie et de Secours Larochette, hat ab dem 1. Juli 2018 eine neue Führungsstruktur.

- FISCH Patrick - Chef de Centre
- HAU Norbert - Chef de Centre adjoint
- MINETTE Frank - Chef de Centre adjoint
- WAGNER Roland - Chef de Centre adjoint





AUSBILDUNG

FEUERWEHR:

Einer der wichtigsten Punkte der Feuerwehrausbildung, ist das Training des Atemschutzes und Atemschutznotfalls. Das CIS-Larochette trainiert deshalb regelmäßig solche Aufgaben.





AMBULANZ

Ausbildungstag beim Rettungsdienst. Neue Ambulanz Sanitäter üben in verschiedenen Szenarien die Handgriffe für Unfälle oder medizinische Notfälle. Neben 5 Instruktoren, war auch noch ein Notarzt mit Samu Vorort.





SCHWERE WALDBRÄNDE ANFANG AUGUST IM NORDEN DES LANDES

Das Einsatzzenter Larochette wurde direkt zwei Mal zu den schweren Waldbränden im Norden des Landes, in der Gegend von Schlindermanderscheid gerufen. Jeweils 2 Gruppen mit 6 Leuten übernahmen eine anstrengende 12 Stundenschicht.





HOCHWASSER JUNI 2018

Direkt zwei Mal gab es im Juni innerhalb 1 Woche schwere Überschwemmungen in der Region Müllerthal und der Gemeinde Waldbillig.

Das CIS-Larochette war mehrere Tage in der Region im Einsatz und unterstützte die lokalen Einsatzkräfte.





NATIONALFEIERTAG

Das CIS-Larochette war mit 50 Mann am Vorabend zu Nationalfeiertag im Einsatz. Neben Aufgaben wie die Sicherheit rund um den Besuch der großherzoglichen Familie, marschierten die Einheiten der Feuerwehr, Jugendfeuerwehr und des Zivilschutzes im Umzug durch Larochette mit.





KINDER ZU BESUCH IM CIS-LAROCLETTE

Am 8. Mai besuchten uns die Kinder aus der Crèche Larochette. Gezeigt wurden die Feuerwehrfahrzeuge und die Krankenwagen.

Am 5. September besuchten uns die Kinder aus der Maison Relais Aerenzdall.





REGIONALTAG

Treffen und Ausstellung der Feuerwehren der Region OST in Larochette am 08-07-2018 in Anwesenheit der lokalen und nationalen Politik.

Den ganzen Tag wurden bei bestem Wetter Feuerwehrfahrzeuge ausgestellt und dem Publikum viele Übungen präsentiert. Darunter die Hundestaffel der Croix Rouge, die Jugendfeuerwehr und die Feuerwehr aus Larochette.

Photos: R. Bausch







NEUES DIENSTFAHRZEUG

Das CIS-Larochette hat in Eigenregie das alte Fahrzeug Skoda Octavia Combi durch ein neues Nutzfahrzeug VW Caddy ersetzt. Die Anschaffung und der Aufbau wurden aus eigenen finanziellen Mitteln getätigt. Das Fahrzeug wird hauptsächlich für Dienstfahrten und Materialtransport eingesetzt.

Photo: R. Bausch





VIE ASSOCIATIVE

ÄR VERÄINER

tous les textes et les photos sous la responsabilité des associations respectives



LES AMIS DU CHÂTEAU DE LAROCLETTE

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de : Les amis du château de Larochette asbl

1. Assemblée générale le 6 février 2018

Le 6 février 2018 a eu lieu l'Assemblée Générale de l'asbl Les Amis du Château. A remercier chaleureusement sont toutes les personnes qui ont fourni un travail continu et de très longue haleine, sur quasi 30 ans ! En effet, le dépôt des statuts date du 9 mars 1989! Sans leurs initiatives multiples et engagement sincère, la gestion de ce site culturel médiéval important pour tout le pays n'aura pas été possible! Merci!

La nouvelle équipe du conseil d'administration est la suivante :

Ewen Paul, président
Sente Carlo, vice-président
Gengler Marc, secrétaire
Dalla Vedova Florio, trésorier

Plier Eliane, membre
Jemming Luc, membre
Krier Binsfeld Mariette, membre

Spitters Ineke, membre
Bollendorff Marc, membre

2. Nos initiatives et projets

Nous tenons encore à vous communiquer les initiatives prises depuis :

- entrevue le 5 mars 2018 du conseil d'administration avec la direction du SSMN et en présence de Monsieur Jean Jacques List
- 2 visites du site du château (15.04.18 et 27.04.18) par l'ensemble du conseil d'administration : le but est de pouvoir rédiger un rapport (avec photos) sur le site, à destination de l'asbl, de la commune et du SSMN, afin de garantir une gestion durable et dans le respect du site historique et de son patrimoine exceptionnel
- 18 juin 2018, 09h00 : entrevue avec Monsieur le Secrétaire de l'Etat à la Culturel : discussion sur une convention entre l'asbl et l'Etat (Ministère de la Culture)
- 22 juin 2018 : l'asbl assure une partie de la visite guidée (ensemble avec le président de l'asbl "Les amis du vieux Larochette", les écoliers de Larochette et Monsieur Ginter Georges) pour Monseigneur le Grand



Duc Henri et son Altesse Royale Maria-Thérésa

- 28 juin 2018 : Assemblée Générale Extraordinaire : les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité, avec les objectifs principaux suivants :
 - la garde et de la surveillance du Château,
 - l'administration journalière du Château,
 - l'entretien des lieux,
 - la mise en valeur du Château,
 - la publicité destinée à attirer des visiteurs.
- 9 juillet 2018 : les nouveaux statuts de l'asbl sont publiés (sous le Numéro RCS : F4109)

A côté des démarches administratives et à caractère officiel, il y a d'autres points à mentionner:

- depuis avril 2018, l'asbl fait publier dans différents médias print de la publicité pour le site du Château
- des travaux d'entretien des alentours du site (coupe d'arbustes etc) ont été financés
- afin d'améliorer la qualité de l'éclairage, un projet de rénovation de l'éclairage de la maison de Créhange (pour l'intérieur) a été initié
- une documentation photographique des détails architecturaux du site a été réalisée afin d'établir un état des lieux et un inventaire des éléments sculptés en pierre avec valeur historique et artistique. Cet inventaire photographique destiné par après à l'asbl, à la commune et au SSMN, a pour objectif la sécurisation et la mise en valeur des éléments architecturaux qui ne sont actuellement pas stockés de façon appropriée, ni visibles du public. Cet inventaire a été établi par les FieslerPhotoFrënn - un grand merci !
- l'exploitation de données financières actuelles et passées : les données ont été introduites dans un fichier et sont disponibles dorénavant sous forme informatique. Une vue d'ensemble de l'évolution de plusieurs variables (nombre de visiteurs ; rentrées ; etc) est possible dorénavant en temps réel par le conseil d'administration de l'asbl
- un accès informatique des comptes bancaire est dorénavant possible depuis avril 2018. Ceci facilite grandement la gestion quotidienne par l'asbl des aspects financiers
- achat de 8 parasols, de plusieurs chaises et tables en août 2018, pour le café géré par Monsieur Nicolay. Les meubles sont de qualité et adaptés aux conditions du site sensible qu'est le Château de Larochette (matériaux, couleurs).
- discussion du conseil d'administration sur de futurs projets (en cours, initiés et gérés par le SSMN et/ou la Commune de Larochette - ou bien de nouveaux projets pas encore en cours) pour valoriser encore d'avantage le site remarquable du Château et de ses alentours (par exemple : aménagement du parking du château, du jardin médiéval et son accès, restauration et intégration de la Maison des Baillis, inventaire des travaux à réaliser sur le site afin de le rendre plus attractif, établissement d'un plan de gestion du jardin (SSMN),...).

3. Exposition de Photos d'artistes locaux au Château du 4 au 31 juillet 2018

les artistes exposants:

Chris Dabé	Jean-Claude Schaeffer
Jean-Marie Weiler	Josip Nerancic
Marc Gengler	Marianner Kollmesch
Norb Kimmel	Serge Kessler

4. Concert Cellissimo

Grand succès pour professeurs et élèves du Conservatoire de Musique du Nord qui étaient en concert le 1 juillet 2018 au château de Larochette.

5. Atelier de sculpture sur bois au château du 4 au 11 août 2018

L'atelier de sculpture de bois était présenté par Monsieur Pol Brachtenbach en collaboration avec les artistes Steinmetz et Schroeder.





AMIS DE LA FLEUR

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de : Les amis de la fleur

Joeresbilanz mat villen Gewënner

D'Memberen vum Amis de la Fleur aus der Fiels/lernzen haten hir Generalversammlung mat Praisverdeelung vum "Village Fleuri" am Centre Culturel ofgehalen. Den President Walter Visser huet d'Gäscht ganz häerzlech begréisst. Et ass eng Gedenkminutt fir déi verstuerwe Memberen ageluegt ginn, besonnesch fir déi langjäreg Comitésmemberin d'Madame Ketty Schanen-Schmit, déi eis am Oktober 2017 fir ëmmer verlooss huet.

Duerno gouf den Aktivitéitsbericht vun der Sekretärin Carine Schanen-Schmitz virgedroen. Am Januar war Spaghettifest. Am Mee den Fréijoersblummemaart an am September waren mir mat eisen Memberen zwee Deeg an den Elsass op Kirrwiller, Gérardmer, Colmar an Baccarat. Am Oktober war eisen Hierscht- an Allerhellgenblummemaart. Eise Jury war am Juli ganz fläisseg an huet sech an der Fiels an lernzen d' Gäert, Virgärertercher an Fënsterbänken ugekuckt a äifreg Punkten notéiert.

Eis Keess gouf mat engem Boni ofgeschloss wéi d'Caissière Josée Visser-Fah konnt berichten. D'Keess gouf kontrolléiert vum Andrée Wies-Kirschten an Fred Berchem.

Geplangt ass dëst Joer den 5. Mee eise Fréijoersblummemaart an den 17. Oktober den Hierscht- an Allerhellgenblummemaart.

Eisen nächsten Ausfluch geet op Fleuramour an op Maastricht den 21. an 22. September.

Mir hunn 95 trei Memberen an eise Comité besteet aus dem President Walter Visser, der Sekretärin Carine Schanen Schmitz, der Caissière Josée Visser- Fah, dem Mariette Krier an Carine Gratia.

D'Mme Buergermeeschter Natalie Silva an den Delegéierten vun der Liga, de Roger Baulesch hunn luewend an encouragéierend Wieder un eis gericht an ee Merci fir déi gutt Zesummenaarbecht ausgedréckt.

No der Generalversammlung goufen Praisser un eis Gewënner vum Village Fleuri iwerreescht.

Aus der Fiels sinn et d'Familljen Joao Da Costa-Caldas, Nico Dhamen-Kalkus, Judson Musselmann, d'Lydie Penez, Famill Modesto Pacheco, den Marc Nicolay an den Hôtel du Château.

Vun lernzen kréien e Präis d'Famill Marina Plier-Wies, d'Eliane Sprunck an d'Famill Charles Collart-Demerisse.

D'Gäertnesch an déi zwee Gäertner vun der Gemeng hu je eng Këscht Knippercher kritt als Merci fir hir vill Aarbecht vun de Blummebeeter an Verschéineren vun der Gemengegebaier.



Les Amis du Vieux Larochette asbl.



Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de: les Amis du Vieux Larochette asbl

LES AMIS DU VIEUX LAROCLETTE ASBL

Le 19 mars 2018 a eu lieu l'Assemblée Générale, présidé par Monsieur Wies Pierre.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Wies est revenu sur les travaux effectués durant les années passées - et a tenu tout spécialement à rendre hommage à Monsieur Carlo Dimmer qui nous a quitté en 2017.

Monsieur Dimmer, aux côtés des autres membres de l'asbl, était un grand défenseur de la conservation et de la mise en valeur des archives retraçant l'histoire de Larochette.

Après la présentation du rapport d'activités par Monsieur Wies et du rapport financier par Monsieur Georges Ginter, un nouveau Conseil d'Administration a été élu (Monsieur Wies P., président ; Monsieur Elsen Aly, secrétaire-opérateur ; Monsieur Ginter Georges, trésorier, Monsieur Ewen Paul, membre-archiviste ; Madame Gratia Carine ; Madame Gratia Liliane, membres).

Ainsi, depuis mars 2018, la nouvelle équipe, travaillant dans la continuité, se penche essentiellement sur deux chantiers :

- la mise en valeur de l'archive de l'asbl. Plusieurs démarches ont été faites : un scanner a été acheté pour la numérisation des documents écrits et photographiques. Depuis, quelques 1500 photographies historiques sont disponibles en version digitalisée. Ensuite, un inventaire des titres (livres, brochures et autres) a été établi et existe sous forme informatisée dorénavant. Quelques 500 titres sont actuellement dans la liste.
- la mise en valeur des documents historiques faisant partie de l'archive de la Commune de Larochette. En effet, depuis le 29 août 2017, une délibération du Collège Echevinal retient que l'asbl « Les Amis du Vieux Larochette » s'occupe à archiver selon les règles de l'art les documents historiques de l'archive de la commune. L'asbl s'est engagé à établir un concept de classement et d'archivage de ces documents. Pour cela, des contacts ont été établis avec les Archives nationales de Luxembourg. L'objectif est de voir naître un archive des documents historiques durant les prochaines années, avec son inventaire - et à long terme, un archivage numérisé

Enfin, nous nous permettons de lancer un appel aux habitants de la commune de mettre à disposition des documents photographiques ou écrits historiques afin que l'asbl puisse les digitaliser le cas échéant. Il est entendu que l'original sera restitué immédiatement au propriétaire.

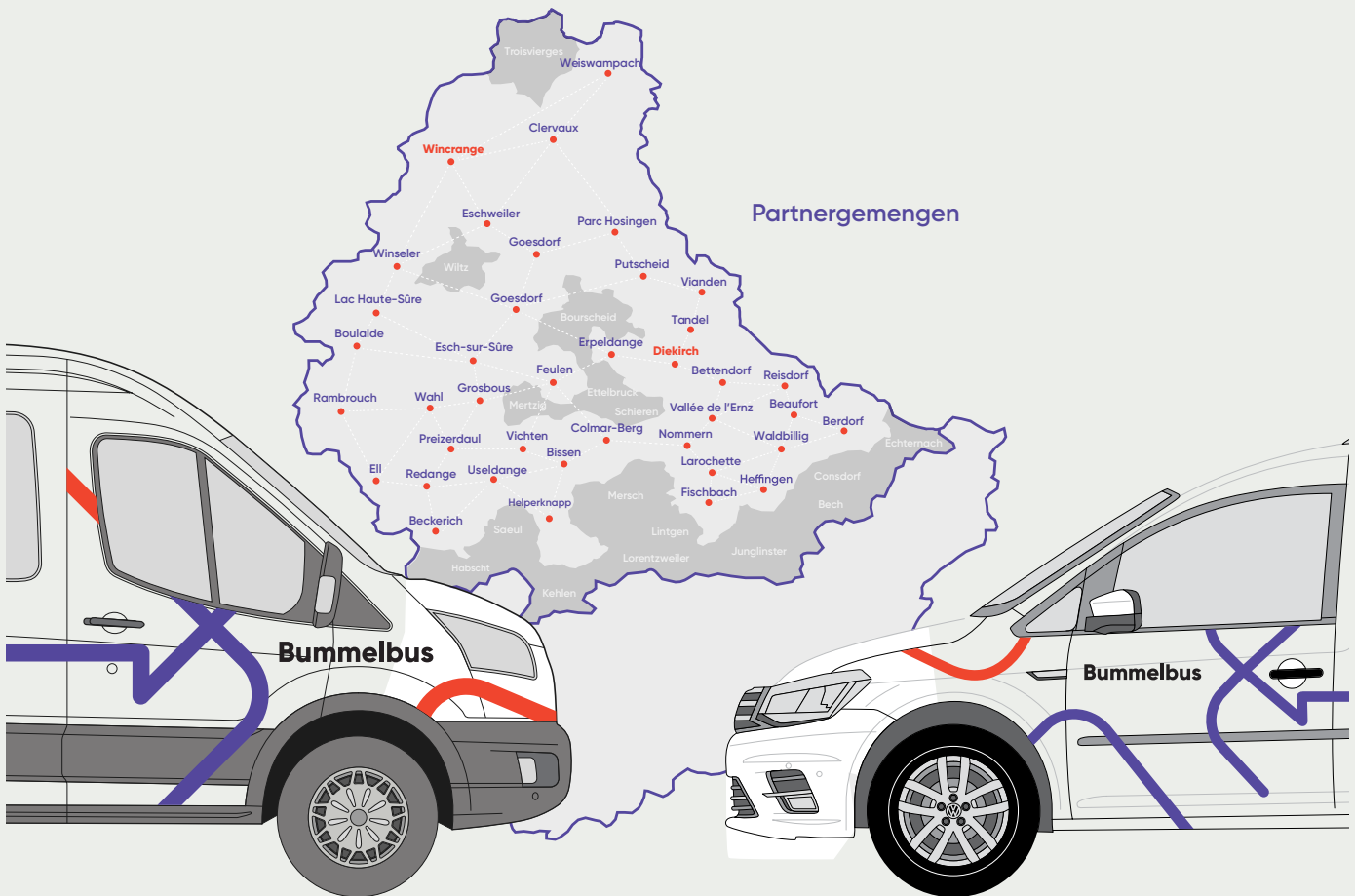
Contact : Monsieur Wies Pierre : pwies@pt.lu ;

Monsieur Elsen Aly : elsen.aly@gmail.com ;

Monsieur Ewen Paul : ewenpol@gmail.com



De neien **Bummelbus**.



Bummelbus



**Forum
pour l'emploi.**

Le service Bummelbus est un moyen de transport à la demande et représente pour les habitants des communes partenaires, un complément aux transports publics et privés dans la région Nord du pays.

T 26 80 35 80
www.bummelbus.lu
bummelbus@fpe.lu
20, route d'Ettelbruck
L-9230 Diekirch



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DE LAROCLETTE

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de APEEFL

APEEFL

Comité 2017-2018

Joël WEIS – Président
 Claudine RIBEIRO DOS SANTOS
 ep. SILVA CARDOSO – Vice-Présidente
 Filipa MARTINS – Secrétaire
 Filomena GOMES – Trésorière
 Myriam MARTINS MENDES – Membre
 Carole CORTINA – Membre
 Agostinho VENANCIO – Membre

Patricia MEIRELES GONCALVES – Membre
 Melanie MEIRELES – Membre
 José Antonio FREITAS PAIVA – Membre
 Vera BRAS DIAS – Membre
 Carla CACADOR RIBEIRO – Membre
 Rui Miguel MORAIS DA FONTE – Membre

- D'Elterevereinigung (EV) representéiert d'Interessen vun den Elteren vis-à-vis vun den edukativen Instanzen aus der Gemeng. Si ass d'Verbindung zweschen dem Schoulsystem an den Elteren.
- D'EV diskutéiert mam Léierpersonnel, mat den Gemengevertrieder oder mat der Police falls spezifesche Problemer bestinn, wei zum Beispill d'Sécherheet um Schoul-wee oder ronderëm d'Schoul.
- D'EV organiséieren oder hëllefem bei Manifestatiounen fir d'Schüler an hier Elteren, datt sinn Schoulrentrée, Vizfest, Kleeschen, Chrëschtmaart, Kannerfuesbal, Ouschtereeërverkaf an Ouschterbazar, Coupe Solaire, Schoulfest an Konferenzen.
- D'EV ënnerstëtzt d'Schoul mat Don'ën fir Kolonien, Ausflich oder Material.
- D'EV besteet aus engem Comité (laut Statuten 3-15 Leit) an sengen aktiven Memberen. Regelméisseg verloossen Elteern d'EV well hier Kanner net méi an der Gemeng an d'Schoul ginn. Ween Loscht huet an enger dynamescher Equipe mat ze schaffen oder einfach nëmmen Member ze ginn, kann sech ganz einfach beim Comité mellen. Jiddereen kann Member ginn deen Kanner am Precoce, an der Spillschoul oder am Fundamental huet. Et ass am Interessi vun ären Kanner.
- L'association des parents (AP) représente les intérêts des parents vis -à-vis des instances éducatives de la commune. Elle est la liaison entre l'école et les parents.
- L'AP discute avec le personnel de l'école avec la commune et la police si des problèmes spécifiques se manifestent, comme par exemple la sécurité aux abords de l'école.
- L'AP organise ou participe aux manifestations pour les enfants et leurs parents, comme la rentrée scolaire, « Vizfest », le Saint-Nicolas, marché de Noël, bal de carnaval, vente des œufs de Pâques et le bazar de Pâques, la coupe scolaire, la fête scolaire et des conférences.
- L'AP soutient l'école par des dons pour l'organisation de colonies de vacances, des excursions de classes ou du matériel.



- L'AP se compose de son comité (selon statuts 3-15 personnes) et de ses membres actifs. Régulièrement des parents quittent l'association car leurs enfants ne vont plus à l'école dans la commune. Les gens qui ont envie de travailler au sein d'une équipe dynamique ou seulement d'être membre de l'association pourront se manifester auprès du comité. Toute personne peut devenir membre s'il son ou ses enfants fréquentent le précoce, la maternelle ou l'école fondamentale de la commune. C'est dans l'intérêt de vos enfants.



BCEE LU87 0019 4255 6063 9000
APEEFL a.s.b.l. – Siège Larochette –
R.C.S. Luxembourg F1866

www.apeepl.org



Cercle Pédestre Larochette

Association sans but lucratif



Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité du Cercle Pédestre Larochette

CERCLE PÉDESTRE LAROCLETTE ASBL

De Fielser Wanderveräin besteet säit 1973 an huet aktuell 54 Memberen.

Pro Joer organiséiert de Veräin 2 IVV-Wanderungen:

- am Abrëll mat Départ am Centre Culturel an der Fiels
- am September mat Départ zu Hiefenech an der Hal.

Dir kënnt do 6, 12 oder 20 km an heiansdo och e Marathon (42 km) op gezeechente Strecken duerch eis schéin Natur wanderen.

IVV -WANDERUNG



d'Leit vum Startburo



si machen de Stempel no der Arrivée



E Menu, eppes vum Grill oder e Stéck Kuch oder Taart..... bei guddem Wieder get am Haff giess, bei manner guddem am Centre





Eise Kichechef a seng équipe verwinnt iech mat engem gudde Menu



E puer vun eise Memberen, déi um Wanderdag hëllefен fir dat alles klappt.

MIERKT IECH EIS IVV-WANDERUNGEN FIR 2019

SONNDES, DEN 28. ABRËLL, SONNDES, DEN 22. SEPTEMBER

Hutt dir keng Zäit oder Loscht fir ze trëppelen, da kommt e Maufel bei eis iessen, ouni Virbestellung!



croix-rouge 
luxembourgeoise
Menschen helfen

Lokalsektion FIELS-IERNZEN



Generalversammlung

de 6. März 2018 ...



... mat engem ganz interessanten Bättrag iwwert den Naturpark Mëllerdall duerch den Här PETIT ...

... enger Scheck-lwwerreechung ...



... an engem REPORTAGE iwwert d'Leit aus dem Miramar, déi hu missen an de Bangladesh flüchten.



Aktivitéiten am Joer 2018



SECOND-HAND MAART
fir Kannerkleeder a Spillsachen

Second-Hand Verkauf
vu Baby- a Kannersaachen
Vente d'objets d'occasion
pour bébés et enfants
Venda de objetos e roupas de
crianças em 2e mão
Sale of second-hand baby and children's
clothes

CENTRE CULTUREL an der FIELS (Larochette)
e Freideg, den 2. März 2018 vun 19 bis 21 Auer an
e Samschdeg, den 3. März 2018 vun 9 bis 12 Auer

Kommt lantsch: Fir lesen a Gedrénks as beschlens gesueert.

Cafeteria
mit selwe-
gebackenen Kuch

Fräsch Bréidercher
op der Plaz gemacht!

Organisiert vum der Lokalsektioun Fielserzen

Reserviert Ären Dësch, ät eem Douch - 14 € zomm Dëscher!
Info & Umeldung bis dem 23. Februar - Email: patrycja.sebrowska@cm.lu
oder beim Nico Dhamen ☎ 621-23 52 87



Ëmmer eng gutt Affär!!

ING-Night-Marathon 2018
e Samschdeg, 12. Mee ab 14 Auer um GLACIS - Stand 6

Stand 6
um Glacis



D'Gewënner vum Pétanque-Tournoi

croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

Lokalsektioun
FIELS-IERNZEN

Sonnes, de 24. Juni 2018
PÉTANQUE-Tournoi
Doublette-Pétanque-Tournoi (max. 14 Equipen)
ab 11 Auer
um Pétanque-Terrain an der FielS

16 € pro Equipe 1 Apéro pro Persoun gratis

UMELDUNG fir den Tournoi um Tel. 621-21 60 33
an iwwer: info@schanen-oil.lu bis den 18. Juni 2018.

Fir HESSEN an
DRÉNKEN as
beschlens gesueert!
Nomëttes gët et och
KAFFI a KUCH!

APÉRO
Ab 11 Auer:
Ricard, Campari,
Apéro, Hugo,
frësch-gezaagte
Mini, etc.

**Pétanque
Tournament**

Stiddereen as härzlech wellkomm, och wann een nit spillt! Deen Entrée as gratis!

**Resultat vum MOIS DU DON 2018: 5.001 Euro.
Villmools Merci un all eis Leit aus der Gemeng.**



VC FILANO

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de: VC FILANO

2018 est une année un spéciale pour le VC-Filano puisque le club, fondé le 27 mai 2008, a soufflé 10 bougies cette année.

Pour fêter cela le club est parti avec ses membres, pendant une semaine en Ardèche, du 05 mai au 12 mai. Le club a pris en charge la location d'une villa destinée à recevoir 30 hôtes.



Le club a également organisée une journée familiale le samedi 14 juillet au camping Kengert pour partager cet événement avec ses membres et famille. Cette journée a commencé par un parcours en VTT et à vélo de course pour les plus sportifs et par après la famille les a rejoint au camping pour partager un repas et un peu de temps ensemble.

Durant toute l'année, le club planifie des rendez-vous à travers des réseaux sociaux, plusieurs fois par semaine pour organiser des sortis à vélo. Ces planifications sont essentiellement pour ses membres mais également pour d'autres cyclistes.

Comme les dernières années, le club a également participé à des randonnées et courses dans le pays ainsi qu'à l'étranger.

Les couleurs du club ont été représentées dans la plupart des événements cyclistes luxembourgeois.

En VTT par exemple à Ell, Hosingen, Mill Man, Brouch, Soleuvre, Strassen, Befort et à Hobscheid. En vélo de course à la Jempi Schmitz et à la Freiwoersrandonnée.

En ce qui concerne les courses, le club était représenté même à une course à pied au Bitburger Cup (10 course de 10km)

En VTT, le club a participé au Bike4Life, 6h Terre Rouges, Andy Schleck Challenges,...



Certains membres étaient également présents aux marathons à l'étranger comme le Utrabike, Ardenne Trophy, Grand Raid Godefroy, Salkammergut Trophy et la Chouffe Marathon.

Le club était également présent aux courses comme le Grand Fondo Schleck, en tant que participant est collaboration, à la Charly Gaul, au 24h Wentger, à la 6h Groljen et à l'étranger à Alsacienne, à Rad am Ring, à la 3 LänderGiro et au Hamburg Cycclassics.

En plus, le club a organisé, en collaboration avec le FC BloWäiss Medernach une randonnée VTT, le 8 avril 2018 pour la troisième fois à Stegen, au Bloen Eck.

Cette année, la 10^{ième} édition de la randonnée à Larochette, renommé depuis 3 ans en mémoire à un de ses cofondateurs décédé en 2015, en tant que randonnée « Roger Wirtz », est organisée le 16 septembre 2018.





TAEKWONDO

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de: Taekwondo Fiels

Den Taekwondo Fiels huet den 16. an 17. Juni 2018 een internationalen Turnéier fir Kanner mat 120 Starten aus 4 Natiounen ze Lëtzebuerg organiséiert. Den Tournois war ee groussen Succès.



Am Juli sinn de Philippe Volvert an de Kuba Juchno vum Taekwondo Fiels op di grouss Rees gaangen. Si hunn ze Seoul a Korea un engem Kannerturnéier deelgeholl, deem am Kader vun engem internationalen Kultur- a Jugendaustausch stattfont huet.







CHORALE SÄNGERFRËNN ÄRENZDALL

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de: Georges Brentener

Octavmass op der Giirschterklus

Ewéi all Joer huet d'Chorale Sängerfrënn Ärenzdall aus der Feels d'Oktave-Mass gesongen, beim Abbé Luc Schreiner, an der Kapell vun der Giischterklus.

Duerno ass den Owend bei engem gesellegen lessen beim Baron zu Uesweller ofgeschloss ginn.



Ausflug an d'Normandie vun der Chorale Sängerfrënn Ärenzdall Feels vum 27.9. bis den 29.7.2018.

Den Ausfluch ass gaange iwver Compiègne, Beauvais op Rouen. Duerno iwver Honfleur, Pont de Normandie, Étretat mat sengen berühmten Klippen, Fécamp mat der Aluedung an Besichtigung vun der Likörsfabrik Bénédictine, erëm zeréck op Rouen.

No der Besichtigung vum Claude Monet sengem Haus a Gaart zu Giverny, an engem gemeinsamen Mëttegiessen zu Vernon, erëm zeréck op Lëtzebuerg.

Déi vill Besichtigungen an dat herrlech Wieder hunn vir déi gutt Stëmmung bägedroen.





SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE LAROCLETTE

Texte(s) et photo(s) sous la responsabilité de: Pit Clemen

Päischtconcert op der Bleech den 20. Mee





NATURPARK MÖLLERDALL

Ein runder Geburtstag:

10 Jahre Tourismusverband Region Müllerthal



Der Tourismusverband der Region Müllerthal - Kleine Luxemburger Schweiz wurde am 24. Oktober 2007 in Echternach als erster regionaler Tourismusverband in Luxemburg gegründet. Zehn Gemeindeverantwortliche der Region Müllerthal - Kleine Luxemburger Schweiz sowie Vertreter von nationalen touristischen Vereinigungen unterschrieben damals den Gründungsvertrag.

Nun, genau 10 Jahre später, am Dienstag, den 24. Oktober 2017, feiert der „ORT Müllerthal“ diesen runden Geburtstag in Echternach.

Der Mitgliederkreis hat sich inzwischen erweitert und so kamen im Laufe der Jahre noch fünf weitere Gemeinden sowie auch 11 Fremdenverkehrsvereine der Region dazu.

Die 10-Jahrfeier fand ab 19.30 Uhr im Pavillon im Echternacher Stadtpark statt. Der Pavillon schien den Organisatoren der geeignete Ort zu sein, da hier Geschichte und Natur aufeinander treffen und der Pavillon an Route 1 vom Müllerthal Trail liegt.

Der aktuelle ORT-Präsident Marc Diederich hat die geladenen Gäste am Dienstag begrüßt. Er sei stolz darauf, was der ORT bis heute alles geleistet und erreicht habe und freue sich nun darauf, dass man nun bald auch in die neuen Bürogebäude einziehen könne.

Danach folgte durch Gründungspräsident André Hartmann ein spannender Rückblick auf die Gründung und den Werdegang des ORT. „In den Jahren 2006 und 2007 fanden sehr viele Gespräche statt, eine entscheidende und sehr spannende Phase für die Entwicklung der Region“ so Hartmann. Die „Entente des Syndicats d'Initiative“ der Region habe sehr gute Vorarbeit geleistet und Hartmann zeigt sich glücklich darüber, dass man ähnlich wie beim LEADER Gedanken auch durch den ORT in der Region näher zusammenrückte.

Bevor es abschließend an das Anschneiden der Geburtstagstorte ging, richtete die Staatssekretärin im Wirtschaftsministerium, Francine Closener, noch einige Grußworte an alle Anwesenden und wünschte dem Geburtstagskind noch alles Gute für die weitere Zukunft.

Die Mitglieder des ORT Region Müllerthal - Kleine Luxemburger Schweiz sind die Gemeinden: Aerezdall, Beaufort, Berdorf, Bech, Consdorf, Echternach, Fischbach, Heffingen, Junglinster, Larochette, Mompach, Nommern, Rosport, Reisdorf, Waldbillig und die Tourist Informationen Aerezdall, Beaufort, Berdorf, Born-Moersdorf, Consdorf, Echternach, Junglinster, Larochette, Reisdorf, Rosport, Waldbillig.

Weitere Mitglieder sind die Jugendherbergen, HORESCA, Camprilux, RIM, der Deutsch-Luxemburgische Naturpark und das Trifolion. Beobachterstatus im Verwaltungsrat des ORT haben das Wirtschaftsministerium-GD Tourismus, das Kulturministerium und Luxembourg for Tourism, GIE.

ORT Möllerdall

TEL.: +352 72 04 57-1

d.ernzen@mullerthal.lu - www.mullerthal.lu

**Office Régional du Tourisme Région Mullerthal -
Petite Suisse Luxembourgeoise**

B.P.152 L-6402 Echternach



« Pierre sèche - les murs en pierre sèche dans la Grande Région ; protection, restauration et valorisation d'un patrimoine à haute valeur naturelle et paysagère »

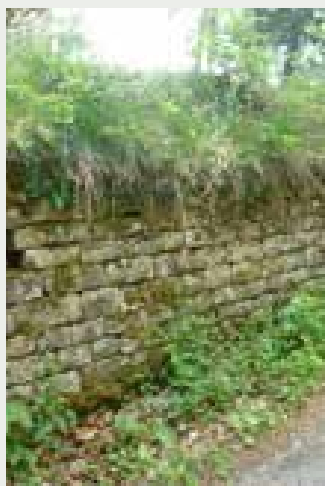
Dans le cadre de ce projet Interreg VA, le Parc Naturel Mëllerdall élabore, en partenariat avec 6 autres opérateurs de projets de la Grande Région et divers partenaires méthodologiques, un plan d'action autour de la pierre sèche sur son territoire.

L'objectif de ce projet sera de réancrer non seulement la pierre sèche en tant que construction dans les mentalités et les habitudes d'aujourd'hui, mais également d'explorer et de comprendre son passé et ses origines, de réapprendre son savoir-faire et de revaloriser ses atouts de façon permanente.

Pour arriver à cette finalité, un inventaire est en cours de réalisation, recensant un maximum de structures et d'ouvrages en maçonnerie sèche. Parallèlement, une méthodologie d'analyse et de classification est mise en place pour identifier les structures les plus importantes, focaliser sur d'éventuels problèmes pour pouvoir restaurer de la manière la plus performante possible.

Pour le grand public, des journées thématiques de formation et de reconstruction seront organisées pour sensibiliser et informer les personnes intéressées. Des formations plus techniques seront également proposées pour un public professionnel.

Si vous souhaitez recevoir plus de renseignements sur le sujet, si vous voulez nous faire part de murs existants ou si vous avez tout simplement des questions, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous!



Im Rahmen dieses Interreg VA Projektes arbeitet der Naturpark Müllerthal die Thematik der Trockenmauern auf. Zusammen mit 5 anderen Partnern der Großregion stellen wir einen Aktionsplan zum Erhalt und Wiederaufbau von Trockenmauern auf.

Zielsetzung dieses Projektes ist es, diese alte Bautechnik wieder in den Denkweisen und Gewohnheiten zu verankern, ihre Vergangenheit und Ursprünge zu verstehen, das Fachwissen wiederherzustellen und ihre Inwertsetzung nachhaltig zu verankern.

Um dieses Ziel zu erreichen, wird aktuell eine Bestandsaufnahme durchgeführt, um einen Großteil der bestehenden Strukturen und Bauwerke ausfindig zu machen, die vorliegenden Schwächen zu identifizieren, um im Nachhinein konkret betroffene Stellen wieder restaurieren zu können.

In diesem Zusammenhann werden, sowohl für ein breites Publikum als auch für Fachleute, Kurse und Weiterbildungen angeboten

Wenn Sie mehr zum Thema Trockenmauern erfahren möchten, uns über versteckte oder verschwundene Mauern informieren möchten oder andere Fragen haben, zögern Sie bitte nicht uns zu kontaktieren!

Contact: Goergen Jo (Coordinateur de projet) mail: jo.goergen@naturpark-mellerdall.lu Tél. : 26 87 82 91 42



Trockenmauern im Naturpark Mëllerdall: Wir suchen Natursteine

Im Rahmen des INTERREG VA Projektes ist der Naturpark Mëllerdall auf der Suche nach Steinen. Da es heutzutage viel weniger Steinbrüche gibt als früher und wir aber vorhaben, eine große Anzahl Trockenmauern zu restaurieren, brauchen wir ihre Hilfe:

Wenn Sie ein altes Gebäude abreißen oder sonst Steine loswerden wollen, dann lassen Sie es uns wissen. Wir können diese gut gebrauchen beim Restaurieren der alten Mauern. Die Trockenmauern und der Naturpark sagen danke im Voraus!



Les murs en pierre sèche dans le Naturpark Mëllerdall: A la recherche de pierres naturelles

Dans le cadre du Projet INTERREG sur les murs secs, le Naturpark Mëllerdall est à la recherche de pierres naturelles. Ayant beaucoup moins de carrières dans la région qu'auparavant mais un nombre important de murs à restaurer, le Naturpark Mëllerdall a besoin de vous :

Si vous démolissez un ancien bâtiment ou que vous avez des pierres naturelles en trop, veuillez nous contacter, ils vont nous servir à restaurer les anciens murs secs. D'avance Merci !

Contact: Goergen Jo (Coordinateur de projet) mail: jo.goergen@naturpark-mellerdall.lu Tél. : 26 87 82 91 42

Chrëschtmaart an der Fiels

Organiséiert vun der
Kultur- an Tourismus
Kommissioun



8. Dezember 14h00 - 20h00

CONCERT UM 15H00:
Solfège Klasse vun der
UGDA's Museksschoul
Fiels, Noumer,
Hiefenech a Fëschbech

9. Dezember 11h00 - 18h00

CONCERT 15H00:
Harmonie Klengbetten





BORNE CHARGY

Nouvelle Borne Chargy rue Osterbour.

LAROCLETTE WELCOMES CHARGY!



Les bornes Chargy viennent de faire leur apparition sur le territoire de votre commune – les portes de l'électromobilité s'ouvrent donc grandes à vous. En 2020, le réseau Chargy comptera 800 bornes publiques, soit 1.600 points de charge, pour les voitures électriques et les voitures plug-in hybrides au Luxembourg.

Seit kurzem halten die Chargy-Ladestationen Einzug in Ihrer Gemeinde - somit ist Tür und Tor zur Elektromobilität für Sie geöffnet. Bis 2020, sieht das Chargy-Netz 800 öffentliche Ladestationen, sprich 1.600 Aufladepätze, für Elektro- und Plug-in-Hybrid-Fahrzeuge in Luxemburg vor.

Vous voulez devenir client et profiter du réseau Chargy ?

Rien de plus simple: Pour pouvoir recharger votre voiture électrique ou plug-in hybride sur les bornes Chargy, vous devez souscrire un contrat avec un fournisseur de service de charge au Luxembourg.

L'accès aux bornes Chargy se fait simplement via la **mKaat du Verkéiersverbond** qui vous sera remise par votre fournisseur de service de charge. Si vous êtes déjà en possession d'une mKaat, votre fournisseur de service de charge vous rajoutera le produit Chargy directement sur celle-ci.

Sie möchten Kunde werden und die Vorteile des Chargy-Netzes nutzen ?

Nichts einfacher als das! Um Ihr Elektro- oder Plug-in-Hybrid-Fahrzeug an den Chargy-Stationen laden zu können, müssen Sie einen Vertrag mit einem Service-Anbieter in Luxemburg abschliessen.

*Der Zugang zu den Chargy-Stationen erfolgt einfach über die **mKaat des Verkéiersverbond** die Ihnen Ihr Service-Anbieter zur Verfügung stellt. Falls Sie bereits eine mKaat besitzen, wird Ihr Anbieter das Produkt Chargy direkt auf Ihrer mKaat aktivieren.*

Liste des fournisseurs de service de charge au Luxembourg

Liste der Service-Anbieter in Luxemburg:

Edissertio ⚡ BLUEenergy.lu ⚡ Blue Corner ⚡ Eida S.A. ⚡ Electris ⚡ Enovos Luxembourg S.A. ⚡ PlugSurfing GmbH ⚡ Pluxx Holding S.A. ⚡ Sudstrom

Profitez de la plateforme MyChargy

Votre contrat vous donnera aussi accès à la plateforme MyChargy qui propose les fonctionnalités suivantes:

- **carte interactive** du réseau avec toutes les bornes indiquant leur statut (libre, occupé, hors service);
- **réservation en ligne** d'une borne de charge (max. 2 réservations simultanées);
- **calcul du trajet** et navigation vers la borne de votre choix;
- **notification** lorsque la charge de votre véhicule est terminée;
- **consultation** de vos consommations électriques;
- **téléchargement** de toutes les informations nécessaires pour la gestion.

Nutzen Sie die MyChargy Plattform

Mir Abschluss Ihres Vertrages erhalten Sie Zugriff auf die MyChargy Plattform mit folgenden Funktionalitäten:

- **Interaktive Netzkarte** mit allen Ladestationen und ihrem jeweiligen Status (frei, besetzt, außer Betrieb);
- **Online-Reservierung** einer Ladestation (höchstens 2 Reservierungen gleichzeitig);
- **Wegberechnung** und Navigation zur Ladestation Ihrer Wahl;
- **Benachrichtigung**, wenn der Ladevorgang Ihres Fahrzeugs beendet ist;
- **Anzeige** Ihres Energieverbrauchs;
- **Download** sämtlicher Informationen, die für die Verwaltung benötigt werden.

Comment ça marche pour recharger votre véhicule ?

Wie lade ich mein Auto auf?



- 1**



Placez votre **mKaart** contre l'icône de chargement.
*Halten Sie Ihre **mKaart** gegen das Ladesymbol.*
- 2**



Sélectionnez votre connecteur (prise 1 ou prise 2) en appuyant sur le bouton à côté de l'écran.
Wählen Sie Ihren Anschluss (Stecker 1 oder Stecker 2) aus, indem Sie die Taste neben dem Bildschirm drücken.
- 3**



Branchez le câble dans la prise sélectionnée.
Stecken sie das Kabel in den ausgewählten Stecker.
- 4**



Votre voiture est maintenant connectée et le chargement démarre automatiquement.
Ihr Auto ist jetzt verbunden und der Ladevorgang startet automatisch.
- 5**



Le chargement est en cours, un témoin lumineux vert s'allume.
Der Ladevorgang ist im Gange, eine grüne Kontrollleuchte geht an.
- 6**



Vous pouvez à tout moment interrompre le chargement de votre véhicule en appuyant sur « Fin de charge ».
Sie können den Ladevorgang jederzeit beenden indem Sie auf „Ladevorgang beenden“ drücken.



AGENDA

Date	Manifestation	Heure	Endroit	Organisateur
le 4 novembre 2018	WĒLDIESEN	à partir de 11h00	Centre culturel Larochette	BBC Arantia Larochette
le 16 novembre 2018	QUIZZ OWEND MAT BEAUJOLAIS A KÉIS	à partir de 19h00	Centre culturel Larochette	Société philharmonique
le 29 novembre 2018	RENTNERFEST	sur invitation	Centre culturel Larochette	Commission sociale
le 2 décembre 2018	FÊTE DE ST. NICOLAS	à partir de 14h00	Centre culturel Larochette	APEEFL
le 8 décembre 2018	MARCHÉ DE NOËL	de 14h00 à 20h00	Place Bleech	Commission culturelle et touristique
le 8 décembre 2018	CONCERT: CLASSE DE SOLFÈGE DE L'ECOLE DE MUSIQUE UGDA	15h00	Place Bleech	Commission culturelle et touristique
le 9 décembre 2018	MARCHÉ DE NOËL	de 11h00 à 18h00	Place Bleech	Commission culturelle et touristique
le 9 décembre 2018	CONCERT: HARMONIE KLENGBETTEN	15h00	Place Bleech	Commission culturelle et touristique
le 20 janvier 2019	SPAGHETTIFEST	à partir de 10h00	Centre culturel Larochette	BBC Arantia Larochette
le 3 février 2019	GALACONCERT DE LA PHILHARMONIE DE LAROCLETTE	à définir	Centre culturel Larochette	Société Philharmonique de Larochette
le 10 février 2019	KANNERFUESBAL	à partir de 14h00	Centre culturel Larochette	APEEFL
le 28 février 2019	RTL DÉCKKÄPP	18h30	Centre culturel Larochette	BBC Arantia Larochette

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LAROCLETTE

33, Chemin J.A Zinnen L-7626 LAROCLETTE

Tél. : 83 70 38 Fax : 87 96 46

info@larochette.lu

www.larochette.lu

Secrétariat / Sekretariat :

BRUNETTI Bruno, *Secrétaire communal*

Tél. : 83 70 38-25

bruno.brunetti@larochette.lu

larochette@larochette.lu

KOCH Edmée, *Rédacteur communal*

Tél. : 83 70 38-21

edmee.koch@larochette.lu

Bureau de population / Anmeldeamt :

MARTELLINI Pia

Tél. : 83 70 38-30

population@larochette.lu

Recette communale / Gemeindegasse :

SCHANEN Danièle, *receveur*

Tél. : 83 70 38-23

recette@larochette.lu

Service technique / Technischer Dienst :

DIEDERICH Marc, *Ingénieur technicien*

Tél. : 83 70 38-31

GSM : 621 318 644

marc.diederich@larochette.lu

BRUCHER Marc,

Coordinateur Technique, Chef d'équipe

Tél. : 83 70 38-22

GSM : 621 186 708

marc.brucher@larochette.lu

Atelier du service technique

Atelier 87 95 55

WEIRICH Joël, *responsable bâtiments*

GSM : 661 837 038

joel.weirich@larochette.lu

Ecoles / Schulen :

Madame Conny Elsen, *Présidente d'école*

Ecole fondamentale: 87 80 05

www.fielserschoul.lu

Ecole de musique/Musikschule

(Ancienne mairie) 87 86 15

KETTEL Claudine : 621 267 817

Maison Relais

Tél. : 26 87 37 81 Fax : 26 87 37 83

55, chemin J.A.Zinnen

mrlarochette@youthhostels.lu

Bëschcrèche

LEFEVRE Estelle, *éducatrice graduée*

Tél. : 26 87 37 90 Fax : 26 87 38 91

mrlarochette-beschreche@youthhostels.lu

Maison des Jeunes

Tél. : 26 87 16-1 Fax : 26 87 16 31

mjlarochette@youthhostels.lu

Office social commun

26 87 00 23 Fax : 26 87 00 111

My Energy Info Point Mëllerdall

4, rue de Medernach

Hotline Tél. : 8002 1190

Piscine scolaire FILANO

Tél. : 26 87 10 06

Centre Sportif FILANO

Tél. : 26 87 10

Service Population

Lundi	08 :00-12 :00	14 :00-19 :00
Mardi-Vendredi	08 :00-12 :00	14 :00-17 :00

Secrétariat / État Civil

Lundi-Vendredi	08 :00-12 :00	14 :00-17 :00
----------------	---------------	---------------

Service Technique

Lundi-Vendredi	08 :00-12 :00	14 :00-16 :00
----------------	---------------	---------------

Recette Communal

Lundi-Mardi	08 :00-12 :00	
Mercredi	08 :00-12 :00	14 :00-17 :00
Jeudi	08 :00-12 :00	
Vendredi	fermé	

Bulletin Communal de Larochette 1 | 2018
période décembre 2017 - septembre 2018

■ PRINTED IN
■ LUXEMBOURG

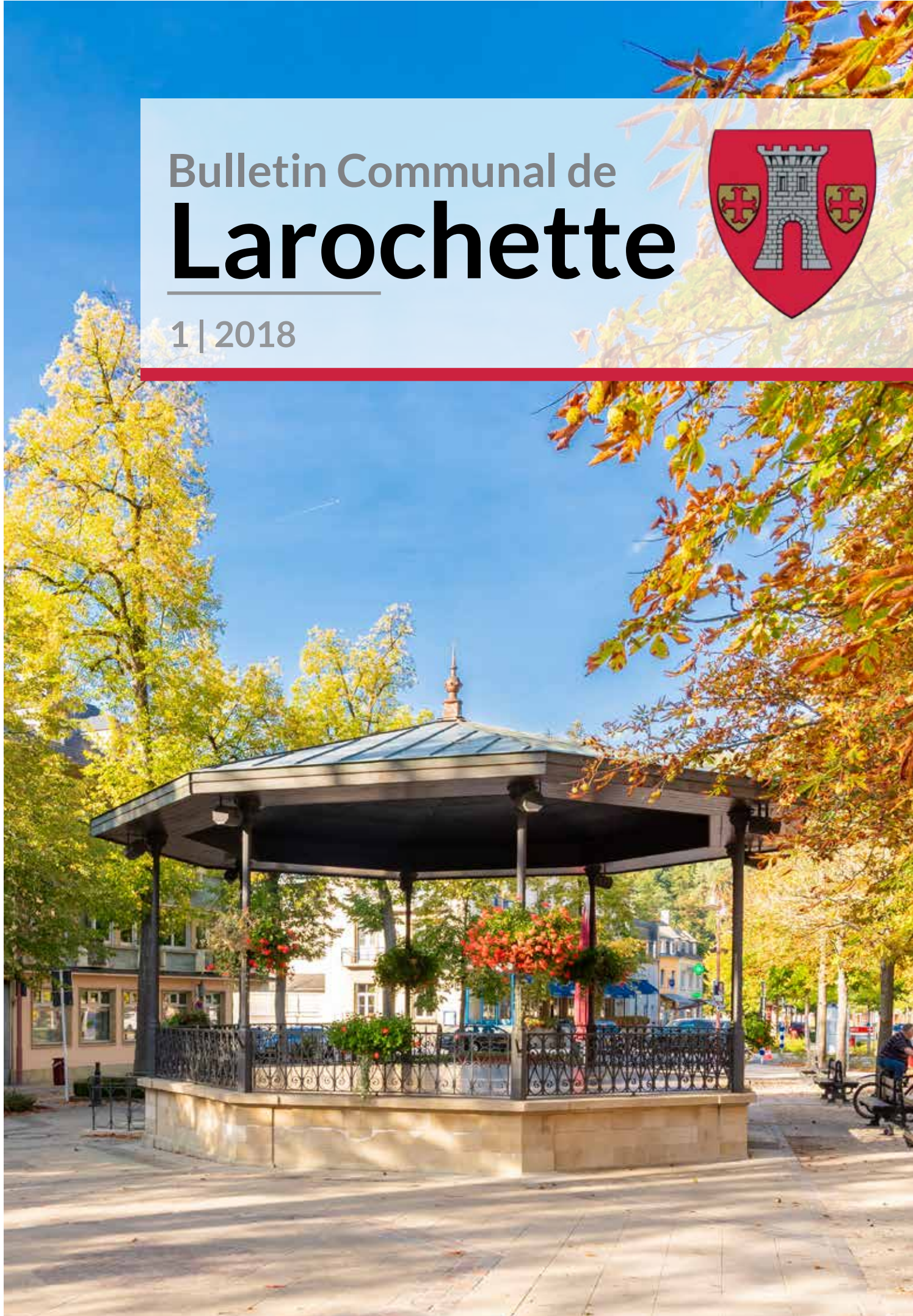
Bulletin Communal de Larochette 1 | 2018
période décembre 2017 - septembre 2018

■ PRINTED IN
■ LUXEMBOURG

Bulletin Communal de
Larochette



1 | 2018





SOMMAIRE

- 03 PRÉFACE
- 06 CONSEIL COMMUNAL
- 08 COMMISSIONS
- 12 DÉLIBÉRATIONS
- 42 RÉCKBLÉCK NATIONALFEIERDAG
- 46 VIE COMMUNALE
- 56 SERVICE TECHNIQUE
- 62 FIELSER SCHOUL
- 68 CGDIS
- 78 VIE ASSOCIATIVE
- 96 NATURPARK MËLLERDALL
- 102 AGENDA

OPRUFF / APPEL :

Schéckt eis Är Fotoen, Texter, Reportagen a Rapporten vun Ärem Veräin eran.

Envoyez-nous les photos, textes, reportages et rapports de votre association.

Kontakt / Contact :

Administration communale Larochette
larochette@larochette.lu

Bulletin Communal de Larochette 1 | 2018
période décembre 2017 - septembre 2018

Rédaction :

SECRETARIAT DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE DE LAROCLETTE

Couverture : Photo Norbert Kimmel Fielser Foto-Frënn

Mise en page : Molotov Design Saràl

Impression : Imprimerie reka
www.larochette.lu

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LAROCLETTE

33, Chemin J.A Zinnen L-7626 LAROCLETTE

Tél. : **83 70 38** Fax : **87 96 46**

info@larochette.lu

www.larochette.lu

Secrétariat / Sekretariat :

BRUNETTI Bruno, *Secrétaire communal*

Tél. : 83 70 38-25

bruno.brunetti@larochette.lu

larochette@larochette.lu

KOCH Edmée, *Rédacteur communal*

Tél. : 83 70 38-21

edmee.koch@larochette.lu

Bureau de population / Anmeldeamt :

MARTELLINI Pia

Tél. : 83 70 38-30

population@larochette.lu

Recette communale / Gemeindegasse :

SCHANEN Danièle, *receveur*

Tél. : 83 70 38-23

recette@larochette.lu

Service technique / Technischer Dienst :

DIEDERICH Marc, *Ingénieur technicien*

Tél. : 83 70 38-31

GSM : 621 318 644

marc.diederich@larochette.lu

BRUCHER Marc,

Coordinateur Technique, Chef d'équipe

Tél. : 83 70 38-22

GSM : 621 186 708

marc.brucher@larochette.lu

Atelier du service technique

Atelier 87 95 55

WEIRICH Joël, *responsable bâtiments*

GSM : 661 837 038

joel.weirich@larochette.lu

Ecoles / Schulen :

Madame Conny Elsen, *Présidente d'école*

Ecole fondamentale: 87 80 05

www.fielserschoul.lu

Ecole de musique/Musikschule

(Ancienne mairie) 87 86 15

KETTEL Claudine : 621 267 817

Maison Relais

Tél. : 26 87 37 81 Fax : 26 87 37 83

55, chemin J.A.Zinnen

mrlarochette@youthhostels.lu

Bëschcrèche

LEFEVRE Estelle, *éducatrice graduée*

Tél. : 26 87 37 90 Fax : 26 87 38 91

mrlarochette-beschreche@youthhostels.lu

Maison des Jeunes

Tél. : 26 87 16-1 Fax : 26 87 16 31

mjlarochette@youthhostels.lu

Office social commun

26 87 00 23 Fax : 26 87 00 111

My Energy Info Point Mëllerdall

4, rue de Medernach

Hotline Tél. : 8002 1190

Piscine scolaire FILANO

Tél. : 26 87 10 06

Centre Sportif FILANO

Tél. : 26 87 10

Service Population

Lundi 08 :00-12 :00 14 :00-19 :00

Mardi-Vendredi 08 :00-12 :00 14 :00-17 :00

Secrétariat / État Civil

Lundi-Vendredi 08 :00-12 :00 14 :00-17 :00

Service Technique

Lundi-Vendredi 08 :00-12 :00 14 :00-16 :00

Recette Communal

Lundi-Mardi 08 :00-12 :00

Mercredi 08 :00-12 :00 14 :00-17 :00

Jeudi 08 :00-12 :00

Vendredi fermé